



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

840.6

M558

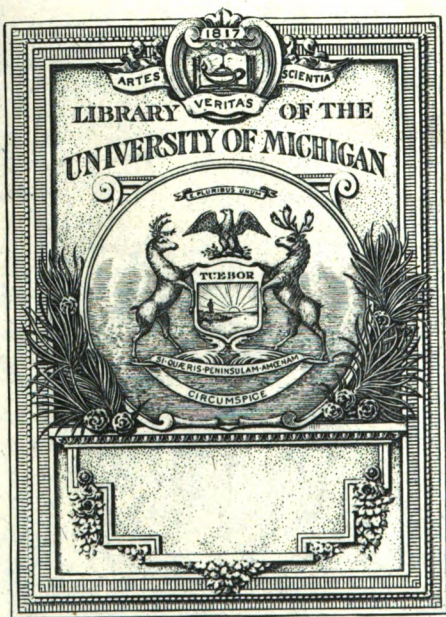
1789

June

no. 26

A

495888



MERCURE DE FRANCE.

(N^o. 26.)

SAMEDI 27 Juin 1789.

340.6
M558
1789
June
no. 26

JUIN a 30 jours & la Lune 29. Du premier au 21 les jours croissent de 8' 26" le matin, & de 7' 53" le soir. Du 21 au 30 les jours décroissent de 1' 43" le matin, & de 2' 3" le soir.

JOURS du MOIS.	NOMS DES SAINTS.	J. de la LUNE.	PHASES de la LUNE.			Temps moyen au Midi vrai.		
			P. L. Q. N. L.			H.	M.	S.
1 lundi	Pamphile.	8				11	57	27
2 mardi	Pothin, Evêque.	9				11	57	36
3 merc	Quatre-Temps.	10				11	57	46
4 jeudi	Optat, Evêque.	11				11	57	16
5 vend	Boniface, Evêque.	12				11	58	6
6 sam	Norbert, Evêque.	13				11	58	6
7 1 ^{er}	LA TRINITE.	14	☉	P. L.		11	58	27
8 lundi	Médard, Evêque.	15	le 7, 28			11	58	38
9 mardi	Prime.	16	h 26 m.			11	58	58
10 merc	Laniry, Evêque.	17	du soir.			11	59	1
11 jeudi	FÊTE-DIEU.	18				11	59	15
12 vend	Barnabé, Apôtre.	19				11	59	25
13 sam	Antoine de Pade.	20				11	59	38
14 2 ^e	Rufin, Martyr.	21	☾	D. Q.		11	59	50
15 lundi	Guy, Martyr.	22	le 16, 27			0	0	3
16 ma	S. Fargeau & S. Sergeon.	23	h 4 m.			0	0	16
17 merc	Avit, Abbé.	24	du soir.			0	0	29
18 jeudi	Octave Fête-Dieu.	25				0	0	41
19 vend	S. Gervais & S. Protas	26				0	0	51
20 sam	Silvère, Pape.	27				0	1	8
21 3 ^e	Leutroy, Abbé. Eté.	28	☉	N. L.		0	1	21
22 lundi	Pauin, Evêque.	29	le 15, 28			0	1	34
23 mardi	Lanfranc d. Pav. Vig. J.	30	h 14 m.			0	1	47
24 merc	Nat. v. S. Jean Baptiste.	1	du matin.			0	2	0
25 jeudi	Prospère, Docteur.	2				0	2	12
26 vend	Babouin, Abbé.	3				0	2	2
27 sam	V. de J. à e.	4	☾	P. Q.		0	2	38
28 4 ^e	ronée, Ev & Mart	5	le 6, 2			0	2	10
29 lundi	S. Pierre & S. Paul, Ap.	6	h 1 m.			0	3	2
30 mardi	Communem de S. Paul.	7	du matin.			1	3	14

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1789.

EFFETS ROYAUX.	Lundi 15.	Mardi 16.	Merç. 17.	Jendi 18.	Vend. 19.	Samedi 20.
ACTIONS.....	1797 $\frac{1}{2}$..	1797 $\frac{1}{2}$ 95.	1795.....	Fête.	1802.12 $\frac{1}{2}$.	1822 $\frac{1}{2}$ 27 $\frac{1}{2}$
D. $\frac{1}{100}$	363.....		363.....			
Emprunt 64.....			15.....			
Id. Decembre 81.....						
Lot. d'Avril.....					642.....	
Lot. d'Octobre.....	517.....	516.14.....	514.....		114.....	516.17.....
Emprunt 115 m ⁸	8 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$		7 $\frac{1}{2}$ 4.7.	7.6 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$
Id. 20 millions.....			7 $\frac{1}{2}$			
Sans Bullen.....	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$ 15 $\frac{1}{2}$	15.15 $\frac{1}{2}$		14 $\frac{1}{2}$ 13 $\frac{1}{2}$	12.11 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$
Ballein.....	69.....	69.....	69.....			72.....
Emprunt 110 m ⁸	793.95.....	795.....	795.96.....		8002.6.....	810.25.....
Borde, Ca.....						
Cafte d'Escompt. 4200 3.7.....	4205.200.....	4195.85.....			4210.35.....	4250.95.....
Rec. de la C.....	1019.18.....	1018.17.....			1018.24.....	1000.29.....
Eaux de P.....	755.52.....	752.50.....	750.....		755.60.....	707.5.....
M. V. Borl.....						

CHANGES du 17

Amst. 53 $\frac{1}{2}$
Lond. 18 $\frac{1}{2}$
Ham. 193 $\frac{1}{4}$
Mad. 15 1' 64
Cadix 15 1'
Liv. 102 $\frac{1}{4}$
Gén. 95 $\frac{1}{2}$
Lyon $\frac{1}{2}$ Bee.

CHANGES du 20.

Amst. 53 $\frac{1}{2}$
Lond 28 $\frac{1}{2}$
Ham. 193 $\frac{1}{4}$
Mad 15 1' 64
Cadix 15 1'
Liv. 101 $\frac{1}{4}$
Gén. 95 $\frac{1}{2}$
Lyon. $\frac{1}{2}$ Porc.



M E R C U R E D E F R A N C E.

S A M E D I . 27 J U I N 1789.

P I È C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

I N S C R I P T I O N

Pour la Statue du Maréchal DE CATINAT.

C O M M E aux champs de l'honneur , dans le sein
du repos ,
D'un Siècle plein de gloire , il mérita l'hommage ;
Et peut-être en lui seul on admire un Héros ,
On respecte , on chérit un Sage.

(Par M. D*** T*****.)



N^o. 26. 27 Juin 1789.

G

D E S C R I P T I O N

*De Rheinsberg, Château de Son Altesse
Royale Mgr. le Prince. HENRI DE
PRUSSE, oncle du Roi (1).*

J E vous quitte à regret , vaste & riant asile ,
Ô fortuné Rheinsberg , séjour délicieux !

Ici , tout enchantoit & mon cœur & mes yeux ;
Je coulois tous mes jours dans un loisir utile ;

J'étois content , j'étois heureux ;

Mais l'on voit les plaisirs s'enfuir d'une aile agile ,
Et la peine vient après eux.

Lorsqu'Apollon , chassé par le Maître des Dieux ,
Vint chercher sur la Terre un destin plus tranquille ,
Il ne s'enferma point dans le sein d'une ville ;
Un champ le consola de la perte des Cieux.

(1) Dans mon voyage de Prusse , en 1786 , Son A. R. , à qui j'avois eu l'honneur d'être présenté deux ans auparavant , lorsque j'allai à Rheinsberg pour lui faire ma cour , me fit la grace de me retenir auprès d'Elle une partie du printemps & de l'été. J'eus l'honneur , à mon départ , de lui remettre ces vers comme une marque de ma reconnoissance.

Solitude chérie ! ô retraite du Sage !
Pourquoi ne puis-je point, dans les plus doux plaisirs,
Passer ici ma vie au gré de mes desirs,
Comme au milieu d'un port éloigné de l'orage ?
Vous vivrez dans mon souvenir ,
Vous, profonde forêt , dont l'ombre pacifique
Me vit souvent entretenir
Ma paresse philosophique ;
Lorsqu'écarté de tout chemin ,
L'ame libre & débarrassée ,
J'allois , un Horace à la main ,
Egayer mon esprit , éclairer ma pensée.

Et toi, Lac enchanté , dont le miroir uni
Brille environné de verdure ;
De mille arbres divers dont ton bord est garni ,
Ton onde réfléchit la flottante parure ,
Et double les trésors que produit la Nature.

Par ta fraîcheur attiré ,
Lorsque l'Astre du jour , terminant sa carrière ,
Versoit sa paisible lumière
Sur ton cristal azuré ;
Le cœur gai , l'esprit sans nuage ,
J'allois souvent sous ton ombrage
Respirer un air pur , goûter un doux repos ;
Et je voyois de ton rivage
Les poissons à l'envi se jouer dans tes flots ;
Je voyois les Zéphirs, l'un de l'autre rivaux ,
Balancer , agiter ta mobile surface ,

Et le Cygne orgueilleux , mais pourtant plein de
grace ,

Comme un vaisseau vivant, se mouvoir sur tes eaux.

Oui , par une heureuse imposture ,
Je les verrai toujours ces tableaux gracieux !
Mon esprit me peindra cette belle Nature,
Ces étrangers fleuris , cette douce verdure ,
Et ces bosquets où l'Art , Protégé ingénieux ,
Se montre tour à tour & se dérobe aux yeux ;
Ces antiques tombeaux , cette vieille mesure
Elevant dans les airs sa triste architecture ;
Ces chênes , fiers géans que la Terre a produits ,
Mais dont la robuste vieillesse
N'a pu vaincre le temps & rajeunir sans cesse ,
Et dont les honneurs sont détruits ;
De nos foibles destins , image trop fidelle ,
Qui nous dit en tout temps : *Le tombeau vous appelle.*

Vous tous , objets touchans , ou gais , ou sérieux ,
Immensé labyrinthe , admirable retraite ,
Recevez mes tristes adieux :
Et vous Prince , l'ami des Dieux ,
Vous que plus que tout je regrette ,
Ce n'est point sans pleurer que je quitte ces lieux.
Eh ! quelle seroit l'âme dure
Qui pourroit voir sans s'attendrir
Tous les infortunés que vous daignez nourrir ?
Leur cœur vous paye avec usure ,
Et leur bouche fait vous bénir.

Quand on fait des heureux, qu'importe une couronne ?

Prince, la vertu vous la donne.

Oui, vous êtes plus grand au séjour de Rheinsberg,
Qu'au milieu des combats, aux plaines de Freiberg (1) ;

Armé par le Dieu de la Guerre,

De vos fiers ennemis, toujours victorieux,

Vous étiez l'effroi de la Terre ;

Vous en êtes l'amour, ce destin vaut bien mieux.

(Par M. le Chevalier de Rivarol, Capit.
au 3e. Rég. d'Etat - Major.)

(1) Le Prince y gagna une fameuse bataille contre les Autrichiens.



LA PIÉTÉ MATERNELLE,

C O N T E C H I N O I S .

LE désir de m'instruire m'avoit arraché de bonne heure à ma terre natale ; & , seul , un bâton à la main , & quelques pièces d'or cousues dans ma ceinture , j'étois venu jusqu'au pied de cette muraille que le patient & industrieux Chinois donna pour limite à sa patrie. A la vue de ce mur inébranlable aux attaques des hommes & des siècles , mon esprit demeure frappé d'étonnement. Cette porte , immense en toutes ses proportions , ferme , du côté du Nord , une voie de plus de quatre cents lieues. Du haut de cette masse imposante , l'homme semble dire à l'homme son semblable ces mots que l'Eternel adressa aux flots irrités :
» Vous ne passerez point la borne que j'ai
» posée ; vous irez jusque là , & votre futureur mourra ici «.

Je dirigeai ma route vers Peking ; déjà je découvrois les hautes tours revêtues de porcelaine & les pavillons dorés de cette grande ville , quand un torrent , caché dans le creux du vallon , me ferme le chemin. Chargé de ces morceaux de neige que les flèches du soleil précipitent dans les vallées ,

cer impétueux torrent bondit & bouillonne sur les rocs qui le divisent ; l'onde écumeuse s'épand avec bruit ; son murmure effrayant se prolonge , répété par l'écho. Je regarde , j'écoute , & je demeure attristé. Quelle route tenir ? Comment gagner l'autre bord ? La nuit s'approchoit ; j'avois besoin d'un gîte. Des cabanes étoient semées çà & là au milieu des rizières : j'en découvrois d'autres sous de larges figuiers qui semblent croître sur les montagnes pour servir de parasols à leurs sauvages habitants.

J'entre sous la chaumière la plus voisine : j'y trouve une vieille femme occupée des soins du repas. Une autre femme étoit près d'elle ; j'appris bientôt que c'étoit sa fille , & qu'elle s'appeloit Thékinsé. Je la prends d'abord pour une de ces célestes Intelligences qui, dans les premiers jours du monde , se mon- troient familièrement aux hommes : elle en a l'éclat , la douceur & la sérénité. Un voile , roulé autour de sa tête , ne s'abaisse que lentement sur son charmant visage. Elle a deviné ma pensée ; mes yeux l'accusoient de cruauté. Sa mère me parle , & je ne l'écoute pas. » Qui vous amène en ce lieu » sauvage ? Que cherchez-vous ? D'où ve- » nez-vous ? » Telles étoient ses paroles. Honteux d'une si longue distraction , je ré- pondis : » O ma mère ! j'ai fait bien du » chemin ! Je suis parti des bords que l'Ar- » bich arrose à sa source , & j'ai traversé

» dix fleuves différens. Jaloux de m'instruire,
 » je venois observer un peuple dont j'ad-
 » mire la science & la sagesse. Je m'avân-
 » çois avec impatience vers Peking ; mais
 » un torrent , impossible à franchir sans
 » doute , m'arrête ici. Veuillez me dire ,
 » ô ma vénérable mère , s'il est d'autres
 » chemins «. — » J'en fais plusieurs ; tous
 » difficiles , peu pratiqués , d'une longueur
 » rebutante : il faudra retourner sur vos
 » pas.... Ah ! plutôt au Ciel qu'alongeant sa
 » route , mon fils eût préféré.... « ! Elle se
 troubla , & n'acheva point. Quelques mo-
 mens après , elle me dit : » Jeune homme ,
 » vous pouvez rester ici cette nuit : réparez
 » vos forces , & demain vous choisirez
 » votre route «. Je m'assieds auprès d'elle :
 j'étois aussi à côté de sa fille. Mes vêtemens
 touchèrent les siens , & j'éprouvai une
 grande émotion. Une flamme subtile coule
 dans mes veines , allume mes sens éton-
 nés ; de confuses pensées m'agitent. Heu-
 reux , tourmenté , je sens , pour la pre-
 mière fois de ma vie , un trouble déli-
 cieux.... Mais l'embarras , la surprise m'em-
 pêchoit de parler. La mère de Thékinfé
 m'observoit ; elle m'adresse ces mots : » Le
 » torrent qui vous effraie n'arrête que les
 » vieillards : nos jeunes hommes savent
 » presque tous le passer à la nage ; quel-
 » ques-uns même traînent après eux , dans
 » des outres , leurs ustensiles & leurs pro-
 » visions. Ils luttent sans crainte contre les

„ ondes rapides ; ils en triomphent toujours.
 „ Cependant je serois coupable de vous
 „ cacher ce que j'ai tantôt éprouvé de
 „ craintes. Etranger, écoutez moi. Lorsque
 „ j'ai vu mon fils plongé dans l'onde écu-
 „ meuse , les mouvemens de mon cœur ,
 „ d'abord pressés & suffoquans , se sont
 „ arrêtés tout à coup ; mes genoux trem-
 „ bloient : je suis tombée dans les bras de
 „ ma fille. Ses soins m'ont rappelée à la
 „ vie : j'ai pu revoir Lourseun nageant avec
 „ adresse ; mais je n'ai véritablement recom-
 „ mencé à vivre , que lorsqu'il s'est montré
 „ sur le bord opposé au nôtre : alors il
 „ m'a tendu ses mains , & j'ai respiré. Je
 „ n'imaginois , pour l'habitant de nos cam-
 „ pagnes , nul danger à passer ce torrent ;
 „ & tout à coup j'en ai vu mille : ils me
 „ sembloient impossibles pour mes voisins ;
 „ & pour mon fils ils m'ont paru inévita-
 „ bles. Mon cœur (d'autres cœurs ont-
 „ ils cette coupable indifférence ?) restoit
 „ insensible à des périls qui n'étoient pas
 „ les miens ».

Je me pressai de répondre : „ L'Etranger
 „ que tu vois , ce Stani , orphelin dès
 „ son bas âge , & maintenant à quatre
 „ cents lieues de sa patrie , ne doit pas
 „ redouter un torrent que ton fils n'a pas
 „ craint de passer. Aimé de toi & de sa
 „ sœur , que la vie cependant doit lui pa-
 „ reître douce ! si , comme lui.... Mais sa-
 „ tisfais ma curiosité : comment a t-il pu se

» résoudre à quitter une sœur..... une
» mère..... ? — C'est la première fois.
» Loutseun, actif & pieux, sème les grains
» qui nous font subsister. Le Ciel a béni
» ses moissons. J'ai pu livrer aux Marchands
» de Peking, qui tous les ans visitent nos
» campagnes, jusqu'à deux mille poches
» de riz. Mais, avides ou négligens, ils
» ne m'ont point apporté cette année le
» prix qu'ils m'en avoient promis. Cet or,
» la dot de mon fils; cet or, attendu de
» la jeune fille qu'il a choisie pour épouse,
» il est allé le demander à ces Marchands
» infidèles; & avant que l'Astre des nuits,
» maintenant invisible, se montre resplendif-
» sant à l'horizon, je presserai sur mon sein
» l'enfant que je chéris. — Puisse-t-il,
» m'écriai-je, te donner cette joie ! Puisse
» une seconde fille l'accroître encore !
» Mais souffre une curiosité que chaque
» instant augmente. Heureux d'assurer ton
» bonheur, un gendre peut-être..... Ce
» choix seroit-il déjà fait ? La jeune fille
» porta la main sur ses beaux yeux, trop bien
» cachés par son voile. Ah ! que n'aurois-je
» pas donné pour pouvoir un moment con-
» templer son trouble & ses charmes ! Sa
» mère me répondit, & son regard devint
» sévère : » La tâche que lui impose la Na-
» ture est à peine commencée ; à peine
» Thékintsé a-t-elle vu quinze fois l'arbre
» consacré à Foé, perdre & reprendre son
» feuillage. Elle a des devoirs, des services

„ à me rendre : il faut qu'elle s'acquitte en-
„ vers sa mère, avant d'aspirer à la gloire
„ de le devenir “. Cette sage réponse me
rendit plus tranquille. Elle ajouta quelques
minutes après : „ Stani, nous allons pren-
„ dre ensemble le repas du soir. Vous êtes
„ maintenant l'hôte de cette maison, un
„ objet sacré pour Nachheu & Thékinté,
„ comme elles doivent l'être pour vous.
„ Ma fille, relevez votre voile ; ne crai-
„ gnez rien, vous êtes en présence de votre
„ mère. Apportez les gâteaux & le thé ;
„ servez-nous les fruits de la saison : of-
„ frons libéralement les biens que la Na-
„ ture nous donne avec prodigalité “. A
ces mots, je tombe à ses genoux, & la
reconnoissance m'y retient. En m'accordant
une si chère vue, elle faisoit pour mon
bonheur plus que n'auroit pu faire, au
milieu de sa Cour, le puissant Empereur
de la Chine. Peignez-vous le Soleil à son
lever, débarrassant son front d'un épais
nuage ; telle parut à mes yeux enchantés
la fille de Nachheu. Il me sembla qu'elle
éclaircit la chaumière : sous quels lambris
vit-on paroître tant de charmes ! Quels pa-
lais reçurent jamais un mortel plus heu-
reux que Stani dans ce fortuné moment !
Assis vis-à-vis d'elle au souper, je ne fais
point si je mangeai des mets apprêtés de
ses belles mains. Je ne fais plus ce que je
lui dis dans ma folle joie : ses paroles in-
génues, ce qui causa mon ivresse, tout ce

qui entretenoit mon enchantement, je ne le dirai point, je ne le pourrois pas; mais je jouis quelques heures d'une indicible félicité. Je leur appris ma naissance, mon peu de fortune, mon dessein de visiter la Chine, de m'y instruire dans les Arts, & de les porter dans ma patrie. Que ces desseins étoient changés ! Oh ! combien je souhaitois de ne plus quitter celle que je devois aimer le reste de ma vie ! Naëthen devina ma pensée, & la sageesse la combattit : elle voulut que je suivisse mes premiers projets, & mon départ fut fixé par elle au lendemain matin.

J'allai me jeter sur des nattes, dans un réduit séparé de celui qu'occupoit Thé-kintsé & sa mère; Lou-seun l'avoit construit pour lui. Je dormis peu : je me levai plus tôt que le Soleil; & lorsqu'au moment de quitter la cabane, j'appelois sur elle la bénédiction des Dieux, j'aperçus la femme bienfaisante qui m'en avoit ouvert la porte : ses mains tenoient un vase rempli d'une liqueur vermeille; elle me sourit, & je compris qu'elle avoit entendu mes vœux.

» Prenez ce confortatif, me dit-elle;
» où sont les forces, se trouve le courage «.
Je bus, le cœur plein d'espoir & de reconnaissance. — » Allez, mon fils, (que ce nom flatta mon oreille !) » poursuivez
» votre route : que le Ciel accomplisse vos
» souhaits & conduise vos pas ! Je ne

» verrai point votre retour avec indiffé-
» rence “.

Je partis. Je traversai le torrent, emportant avec moi l'image de Thékintsé, & un tendre souvenir des bontés de sa mère. J'ai parcouru la Chine. J'ai observé le peuple innombrable qu'elle porte en son sein; peuple antique, célèbre par sa science, son application au travail, & sa piété envers ses ancêtres. En vivant avec ses Lettrés, j'ai pris des leçons de cette sagesse pratique qui donne du prix à l'homme & le rend plus heureux. Les connoissances qui augmentent sa force, sa puissance, ses plaisirs, & qui, allumant ou fomentant ses passions, augmentent aussi ses inquiétudes & ses peines, j'ai voulu les acquérir. Je m'y suis rendu habile; & je saurai ne les faire servir qu'à mon bonheur, en ne les employant qu'à me rendre plus cher à Thékintsé, plus recommandable aux yeux de sa vertueuse mère, & plus utile à toutes deux. Je me suis dit, pour m'encourager dans les momens de l'ennui : Si, à mon retour, elles consentent à me recevoir, je rendrai leur cabane plus solide & plus commode. Je l'embellirai; l'argile inutile deviendra, par mon industrie, des carreaux polis, sur lesquels la Beauté que j'aime posera un pied étroit arrondi avec grace. Sur des vases d'une éclatante blancheur, je sçaurai fixer par le vernis les couleurs les plus belles; des payots, frais & ver-

meils comme ses lèvres , sembleront fleurir sur ces coupes ravissantes.

Toujours occupé d'elle , j'ai recueilli des graines réservées pour les jardins de l'Empereur. Je les semerai , me disois-je , sur les bords des rizières : elle y trouvera une ombre salutaire , des fleurs pour se parer , des fruits délicieux.

Telles furent mes pensées tout le temps que dura mon exil. Je charmois , par ces rêveries , les longs jours de l'absence : mais ils passent comme les jours fortunés ; ils se perdent , hélas ! & sont comptés pour l'existence qu'ils ont rendue pénible.

Je me vis au terme que , de concert avec Nactheu , je m'étois prescrit. Instruit de ce qu'il m'importoit de savoir , ne désirant d'apprendre rien au delà , je quittai la Chine après un an de séjour ; & , pressé d'arriver , je repris mon premier chemin. A mesure que j'approchois d'une demeure chérie , je me sentois plus ému & moins confiant. La joie qui m'avoit saisi à mon départ , se dissipoit à chaque pas. Si ce bonheur , que je me crois près d'atteindre , alloit m'échapper puissante cause d'émulation & de courage , vous deviendrez peut-être une source d'abattement & de désespoir ! Rien de ce qui existe reste-t-il le même à la même place un seul moment ? Semblables aux flots de l'Océan , le Ciel & ses sphères roulantes , la Terre & cette foule d'êtres qui reçoivent sur son

sein & la vie & la mort , ne sont jamais en repos. Que ne dois-je pas appréhender du temps destructeur & de l'inconstance du sort ! Ces pensées , le ressouvenir de mes entretiens avec les Lettrés & les Bonzes , occupoient & troubloient mon ame. Parce que j'aimois & que j'avois des craintes , je croyois aux pressentimens. Il me sembloit que cette Thékintsé si belle , & dans l'âge où l'on embellit encore , s'étoit déjà vu enlever tous ses charmes. Les chagrins , me disois-je , une maladie ont flétri tant d'appas..... la mort peut-être les a détruits sans retour..... peut-être que son frère , devenu la proie du torrent..... N'est-ce point la perte de leur mère que mon cœur m'annonce !.....

J'avançois cependant. Après quinze journées d'une route pénible , je découvre une seconde fois Peking. Je force ma marche ; je traverse des champs , des bois ; je monte la colline ; je découvre la demeure de ce que j'aime ; & à cette vue , je sens s'évanouir mes noirs pressentimens : tel l'Astre des jours dissipe à son lever les vapeurs de la nuit. J'approche du torrent redoutable.... Quelle surprise ! Une arche unique , mais solide , s'étend de l'un à l'autre bord. J'admire & je remercie l'auteur de ce bienfait. Je ne songe point aux périls qu'il me sauve ; je ne pense qu'à Thékintsé : ce pont officieux me rapproche d'elle ; je serai plus tôt à ses côtés. Reçois mes actions de grâces,

homme bienfaiteur des hommes, qui élevas ce monument ! que ta vie, toujours heureuse, s'étende jusque dans les siècles à venir ! J'exhale ainsi ma reconnoissance, & déjà j'ai gagné l'autre bord..... Déjà je crois entendre la douce voix de ma bien-aimée. Je la vois : elle se trouble, rougit, & n'en est que plus belle. Palpitant d'amour & de joie, je ne marche pas, je cours, je vole ; j'arrive : je me précipite sous la cabane..... J'ai reconnu Naëtheu assise sur des nattes, un mouchoir à la main, la tête penchée sur son bras, dans l'attitude de la douleur..... » Ma mère, vous êtes seule ! Thékintzé ! Elle n'essuie point vos larmes ! Dieux, Dieux, les feroit-elle couler ? « Je dis ; & , glacé de crainte, j'embrasse ses genoux. Elle se tait, & ses larmes redoublent ; mais son silence terrible m'a tout dit ; il m'a révélé mon malheur. Je m'écrie : » Elle n'est plus ! je ne la verrai pas ! « & je tombe le visage contre terre, accablé de douleur..... »

Bonne Naëtheu, mes périls t'ont fait oublier tes chagrins ! Ta voix altérée appelle ta fille. A ce nom chéri, je respire..... » Heureuse mère, quoi ! Thékintzé..... » Elle est près de toi, & tu pleures ! » — Homme passionné, que dis-tu ? Ma fille eut-elle seule ma tendresse ! N'ai-je donc été mère qu'une fois ! — Quoi, Lou-seun ! — Oui, l'horrible

» torrent roule avec ses ondes & cache
 » dans son sein le corps de mon fils. Dou-
 » blement malheureuse, je n'ai pu lui don-
 » ner le repos des tombeaux. — O ma
 » mère ! que de vains regrets n'accroissent
 » point encore tes douleurs. Un tombeau
 » reste toujours à l'homme ; il y marche
 » de sa chaumière ; il s'y rend de son
 » palais au jour assigné par les Dieux.
 » Qu'importe à l'ame immortelle que son
 » enveloppe fragile , qu'une insensible
 » poussière soit dissipée dans les champs de
 » l'air , exposée sur la cime des rochers ;
 » recueillie au fond des eaux , ou cachée
 » dans les entrailles de la terre ! Pieux
 » envers les Dieux & ses parens , sensible
 » & bon , quelque part que soit ton fils ,
 » la paix l'environne ; il est plus heureux
 » que la mère qui le pleure ». Je dis , &
 mes larmes couloient , & j'essuyois les
 siennes. Thékinlé parut. Un trouble
 inexprimable s'empara de mes sens ; mon
 cœur battoit dans mon sein. Je fus long-
 temps sans parler. Je pris la corbeille char-
 gée des fruits que sa main venoit de cueil-
 lir , & j'osai presser doucement cette jolie
 main. Je demandai qu'il me fût permis de
 partager avec Thékinlé les soins du repas.
 Sa mère y consentit. Je remarquai que ses
 regards se reposoient sur nous avec com-
 plaisance , & qu'elle s'efforçoit de cacher
 ses douleurs ; mais , après le dîner , lors-
 que sa fille nous eut quittés , elle ne se
 contraignit plus.

» Jeune Spani, me dit-elle, les Mar-
 » chands de Peking, rappelés à leurs en-
 » gagemens, se sont acquittés envers moi,
 » & de l'or qu'ils m'ont remis, j'ai bâti
 » une tombe immense & superbe, utile
 » sur-tout & secourable : la tombe de mon
 » fils couvre l'horrible précipice qui l'en-
 » gloutit à mes yeux. Tu l'as vu ce pont,
 » ouvrage de ma tendresse, tombeau hono-
 » rable élevé à ses manes, & qui doit les
 » consoler (1). — Quoi ! ma mère, c'est
 » ta bienfaisante main qui a jeté devant
 » les pas du voyageur cette voie propice !
 » Je l'ai passée avec alégresse, & je t'ai bénie
 » mille fois. Ce monument précieux aux
 » hommes attestera, d'âge en âge, ta piété
 » envers eux, ta généreuse sensibilité. —
 » Bon jeune homme, j'ai déjà reçu ma
 » récompense. Rien ne me consolait. Je
 » dis, dans ma douleur cuisante : Ne souf-
 » frons pas que le trait qui déchire mon
 » cœur, blesse jamais un autre cœur ; em-
 » pêchons qu'un fils cher à sa mère, ne
 » périsse comme a péri le mien ; fermons
 » l'abîme où il est tombé. J'ai donné ce
 » que je possédois, mes récoltes entières,

(1) J'ai lu, je ne fais où, qu'une femme bâtit
 un pont sur le précipice dans lequel étoit tombé
 son fils. Ce trait isolé demande un cadre qui le
 conservât ; & j'ai tenté, si je peux parler ainsi, de
 placer sous verre cet intéressant tableau. Cet ou-
 vrage convenoit si bien à une femme ! (*Note de
 l'Auteur*).

» & jusqu'aux anneaux d'or, parure de
 » ma fille, qui n'a pas besoin d'ornemens.
 » Ma main a posé la première pierre ; mes
 » yeux ont vu placer la dernière : un peu
 » de joie pénétra dans mon cœur.

» Je vais souvent pleurer sur cette tombe.
 » Mes larmes d'abord se mêlent aux ondes
 » du torrent ; peu à peu elles deviennent
 » plus rares ; & la vue du bien que j'ai
 » fait, plus puissante que les conseils de
 » la raison, que les caresses même de ma
 » fille, m'a quelquefois consolé de celui
 » que j'ai perdu «.

À ces touchantes paroles, elle en ajouta
 plusieurs encore que je ne redirai point
 ici : de tels entretiens paroîtroient longs aux
 gens heureux ou frivoles, avides d'amuse-
 mens ; tandis qu'ils affligeroient ceux qui,
 sensibles comme Naâtheu, ont à pleurer,
 comme elle, un objet tendrement aimé...
 Eh, dans combien de cœurs j'éveillerois des
 regrets ! Qui, sur cette terre nourrie de
 débris, n'a pas vu tomber, frappé de la
 mort, un père, un amant, une épouse !
 Celui qui n'a pas senti s'échapper de ses
 mains la mourante main d'une amie, qui
 n'a point respiré le dernier souffle de la
 vie sur ses lèvres glacées, celui-là peut se
 croire heureux : il n'a pas connu encore une
 véritable affliction.

J'osai dire à Naâtheu : » Le Ciel ne veut
 » pas que vous restiez inconsolable ; il vous
 » envoie un autre fils. Ne rejetez pas

» l'Etranger qui vous cherche, le cœur qui
» vous chérit. Séchez vos larmes : la Na-
» ture & les Dieux s'opposent à ce que
» nous pleurions éternellement. . . . » J'at-
tendis avec inquiétude sa réponse. Ses re-
gards s'attachèrent sur moi ; elle voudroit
lire jusqu'au fond de mon cœur. Vous avez
vu les fleurs en proie au souffle des vents ;
leurs tiges s'abaissent , se relèvent , se pen-
chent tour à tour de l'un & de l'autre côté ;
c'est l'image des pensées de cette tendre
mère. Je cherche à la rassurer. » Eloignez-
» moi , lui dis-je , de votre charmante fille ,
» & je jure par Foé , par vous , qui m'êtes aussi
» sacrée que Foé lui même , de ne paroître
» devant elle que lorsque vous me l'ordon-
» nerez. Cependant guidez mes pas dans
» les champs cultivés par son frère , je veux
» qu'ils se couvrent de moissons , & que
» vous disiez , en vous promenant au mi-
» lieu de l'abondance : Il me reste un fils «.

Une lueur de joie éclaira son front abattu :
j'entendis ces flatteuses paroles : » Stani ,
» la douceur de ses traits m'a d'abord pré-
» venue pour toi ; ta conduite , & main-
» tenant la sagesse de tes discours , excitent
» mon estime. Je fais croire à la vertu : reste
» parmi nous. Ma fille , simple comme l'en-
» fant qui n'a point encore quitté les
» bras de sa nourrice , ne fait pas quel sen-
» timent la porte vers toi : ne te presse
» point de l'en instruire ; il n'est pas temps.
» Sache différer ; sache attendre ton bon-

„ heur : il n'en sera que plus doux. Si je
 „ te confiois , sans te mieux connoître , ce-
 „ lui de cet enfant , je manquerois de pru-
 „ dence. Tu n'as pas encore de richesses :
 „ ne t'offre point à une épouse , sans
 „ lui présenter une dot ; gage de ton
 „ amour. Une dot flatte d'ordinaire notre
 „ orgueil : ma fille , sans orgueil aujour-
 „ d'hui , pourroit , corrompue par l'âge...
 „ (l'en préserve le Ciel !) Mais garde-toi
 „ qu'elle puisse jamais dire , fût - ce dans
 „ le secret de son cœur : Je n'ai rien reçu
 „ d'un époux. Fais-toi , dans ce vallon , une
 „ propriété. Nos colines sont couvertes d'ar-
 „ bres ; qu'abattus sous tes coups ils rou-
 „ lent dans les vallées. Construits ta cabane
 „ à côté de la nôtre ; transporte sous ton
 „ toit la scie , la hache , & les instrumens
 „ du labourage. L'ours en fit un noble
 „ emploi : je les remets en tes mains. La
 „ terre , naturellement féconde , t'offre ses
 „ trésors ; & bientôt..... „ La vue
 „ de sa fille l'empêcha de poursuivre. Thé-
 „ kintzé tenoit sur son bras l'agneau ravi à sa
 „ jeune brebis. Un souris ingénu embel-
 „ lissoit sa bouche , semblable au bouton
 „ de rose qui s'entrouvre au matin. „ Voyez ,
 „ dit-elle , la jolie petite créature ! Elle ne
 „ fait que de naître , & je l'aime déjà.
 „ Comme elle est douce ! Ah ! si je
 „ la préférerois à la brebis qui connoît ma
 „ voix , qui me suit par-tout.... ! Non ,
 „ non.... je ne veux pas.... je cours la

» rendre à la mère, dont les bélemens me
» poursuivent ». Elle fuit, & ses pieds légers font à peine fléchir la natte, tapis rustique de la rustique cabane. . . . » Heureux
» âge, dit Naâtheu, en laissant échapper
» un soupir, heureux âge, que la naissance
» d'un agneau occupe & enchante ! Que
» sa joie est facile ! Stani, mon cœur est
» fermé à la joie ».

Pour l'arracher à ces douloureuses pensées, je l'entraîne sur les pas de sa fille, & nous descendons ensemble le vallon. Là une pelouse d'un vert éclatant croît au pied des oliviers sauvages, & contraste agréablement avec la couleur sombre de leurs feuilles. L'ombre & la solitude de cet agreste lieu dispose à l'attendrissement.

Je dis, en regardant Thékintfé qui me regardoit : » Alléons-nous ici ; jouissons
» des derniers rayons du soleil ». J'eus soin de placer Naâtheu entre sa fille & moi, bien résolu de mériter sa confiance. Je pris sa main, celle de ma bien aimée ; & , les joignant dans les miennes, je lui parle en ces termes.

» Vous m'avez adopté pour fils ; vous
» êtes à présent ma mère, votre fille est
» devenue ma sœur. . . : oui, Thékintfé,
» je ne vous appellerai plus que de ce nom
» sacré. . . . Commandez-lui de me nommer son frère. . . . Ma mère, bénissez
» vos enfans » ! Ses yeux me sourirent, ils m'approuvoient ; tandis que ceux de ma

jeune amie n'exprimoient que sa surprise. Je m'écriai : » Thékintzé ne veut pas me répondre ! Thékintzé ne peut pas sans doute aimer un second frère « ! Elle se taisoit ; elle regardoit sa mère, & sembloit, pour m'aimer, attendre respectueusement ses ordres. Bonne Nachen, vous le lui donâtes cet ordre, le garant, le sceau de ma félicité. Vous pressâtes nos mains, vous nous bénîtes ; vous appelâtes le bonheur sur nos têtes ; vous fîtes pour nous mille vœux.

Que me reste-t-il à raconter ! Vous savez que j'aime, que je suis aimé ; vous savez tout. Ma belle compagne a juré d'obéir ; & son céleste regard m'a dit qu'elle n'éprouvoit point de contrainte : ainsi mon sort est rempli ; il est fixé : mes aventures sont finies. Destiné à devenir son époux, je vais la mériter. J'embellirai sa demeure ; je l'entourerai de fleurs ; je chargerai sa table des plus beaux fruits. Mes soins sauront adoucir les regrets de sa mère. Je les défendrai ; je les nourrirai toutes deux. Elles seront heureuses, & je serai heureux.

Je jouis déjà du bonheur qui m'attend. L'espérance est le bonheur.

(Par l' Auteur des Lettres de
Jenny Bleinmore (1).)

(1) On trouve ce dernier Ouvrage de Madame Monnet, à Paris, chez Regnault, Lib. rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre. 2 Vol. in-12. Prix, 3 liv. Les Contes Orientaux, du même Auteur. 2 Vol. in-12. Prix, 3 liv.

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Lapin* ; celui de l'Enigme est *Curé* ; celui du Logogriphe est *Vierge* ; où l'on trouve *Verge* , *Grève* , *Ire* , *Grive* , *Ivre* , *Vire* , *Rêve* , *Rive* , *Ver* , *Vergé*.

CHARADE.

Point de ruisseau sans mon premier ;
Point de plaine avec mon dernier ;
Et tout bon Chrétien solennise
Mon entier , jour cher à l'Eglise.

(Par M. Ferran de Fronton.)

ÉNIGME

QUOIQUE je sois peu dangereuse ,
Je n'en suis pas moins douloureuse ;
Car est-on par moi tiraillé ,
Il semble qu'on soit tenaillé.
Goutte , colique , ou profonde blessure ,
Ne causent pas plus sensible torture :
Mais , Lecteur , ce cruel tourment
Peut se salmer en un moment ,

Sans

Sans qu'il soit besoin d'aucune aide ,
 Sans appliquer aucun remède.
 Qui de moi se trouveroit pris ,
 Jetteroît en vain les hauts cris ;
 Qu'il s'allonge , à l'instant je cède ,
 Et voilà tous ses maux guéris.

(*Par M. N. D. de Neuville aux
 Loges , près Orléans.*)

LOGOGRIPE

LECTEUR, je suis femelle, & tel qui ne l'est pas
 Me trouve quelquefois au milieu des combats ;
 J'ai toujours des Héros été la récompense :
 Il est vrai que le Sage en gémit ; mais enfin
 Je la fis de tout temps , & tel est mon destin.
 Maintenant je sournets à ton intelligence
 Les êtres variés que produit ma substance :
 Il en est un qu'on aime & qu'on chérit par-tout ;
 Qui ne l'aimeroit pas ? il est l'ame de tout ;
 Sur d'arides chardons il fait croître des roses ,
 Il est unique enfin pour les métamorphoses ;
 Mais ne te borne pas à sa possession ,
 Ne l'idolâtre point , c'est une obsession.
 L'utile protecteur de la foible innocence
 Est un second enfant qui me doit la naissance ;
 Et comme l'agrément cède à l'utilité ,
 Sur mon troisième fils qu'il ait la préférence ,

Nº 26. 27 Juin 1739.

H

Il n'en fera pas moins & célèbre & vanté,
 Et l'un des attributs d'une Divinité.
 Si la félicité tenoit à la puissance,
 Un être heureux encor me devoit l'existence.
 Enfin je fus toujours l'idole des François :
 Mais c'est en dire assez , Lecteur , & je me tais.
 (Par M. de B***, de Fromenteault.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*DE la Foi publique envers les Créanciers
 de l'Etat. Lettres à M. LINGUET , sur
 le N^o. 116 de ses Annales , &c. par M.
 * * *. In-8^o. A Londres ; & se trouve à
 Paris , chez le Tellier , Libraire , quai
 des Augustins.*

LES personnes qui ont lu le N^o. 116 des Annales de M. Linguet, demanderont peut-être pourquoi M. * * * a pris la peine d'y répondre ; & cette demande seroit très-raisonnable, s'il ne falloit, en traitant ce sujet , faire autre chose que répondre à M. Linguet , s'il ne s'agissoit que de réfuter une erreur de cet Ecrivain. Mais M. * * * s'est proposé un but beaucoup plus utile. Il a voulu répondre à tous ceux qui , par igno-

rance, ou par inconsideration, pourroient soutenir & répandre une opinion dont le plus léger examen suffit pour démontrer l'absurdité & le danger. Il a voulu rassurer ceux qui n'ayant pas des idées exactes sur l'économie politique, & ayant peu réfléchi sur les vrais principes des intérêts des Nations, & principalement sur l'état actuel du revenu de la France, pourroient être effrayés de la hardiesse d'une telle assertion. Ce Livre, qui, sous ce seul point de vue, mériteroit des éloges, inspirera de plus une très-grande confiance, lorsqu'on saura qu'il est l'Ouvrage d'un des plus habiles Calculateurs de l'Europe, d'un homme que la méditation & l'expérience ont familiarisé avec tous les objets qui intéressent la richesse des Nations.

Dans les huit premières Lettres M. *** , répond particulièrement aux objections de M. Linguet, c'est-à-dire, aux objections qu'on pourroit faire sur ce sujet. Il montre combien on est dans l'erreur, lorsque l'on confond trois cent mille Créanciers de l'Etat avec une centaine d'Agioteurs enrichis des dépouilles d'autres Agioteurs moins habiles ou moins heureux. Il prouve qu'on attribue à la violation de la foi publique, des effets salutaires qui sont impossibles; que la différence qu'on voudroit établir sur cette matière entre l'Angleterre & la France, est absurde, parce que la même opération ne peut être honteuse & criminelle dans

un pays, juste & raisonnable dans l'autre ; que le principe des substitutions, appliqué à la Couronne de France, ne peut point faire dépouiller de leurs droits les Créanciers de l'Etat ; qu'il faut toujours considérer la Société politique & son Chef hors des maximes du despotisme & de la tyrannie. » La Société est un individu qui n'a qu'une naissance & une mort. Sa vie est composée d'une multitude de vies, qui, commençant & finissant à des momens différens, ne laissent appercevoir aucune solution de continuité. Lorsqu'elle a un Chef unique, il doit être considéré de la même manière. Il en est le principe moteur ; il est immortel comme elle. Le sceptre ne tombe pas un seul instant. Si le corps de tel Prince dispaeroit, la volonté nécessaire à tout Gouvernement, & dont il étoit l'organe, se retrouve chez son successeur, si je puis m'exprimer ainsi, comme une série non interrompue d'idées, & non comme l'effet d'un pacte nouveau. Le prédécesseur n'ayant pas gouverné pour son propre avantage, mais pour celui de ses sujets, ses engagements n'étoient pas les siens, ils étoient ceux de ses délégués ; & la vie politique de ceux-ci ne cessant jamais, leur rapport avec leur Chef restant toujours le même, leurs engagements ne peuvent s'éteindre que par leur exécution ».

La Nation devant acquitter sa dette par son revenu, M. *** examine quel est le re-

venu général de la France. Cette partie de son Ouvrage renferme des détails intéressans, dont voici quelques résultats.

Un des plus célèbres Arithméticiens politiques d'Angleterre, Davenant, évaluoit en 1698 le revenu général de la France à deux milliards cinquante-huit millions de livres tournois, & le revenu général de l'Angleterre à un milliard soixante dix-huit millions de livres tournois. Il avoit pris pour base de son évaluation les besoins tels que les supposoient alors la population, les mœurs & les habitudes. Les dépenses publiques de la France s'élevoient, à la même époque, à trois cent trente-un millions. Celles de l'Angleterre à quatre-vingt-deux. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à trois cent quatre-vingts; elles ont presque quintuplé depuis 1698, tandis que le revenu général ne s'est accru que dans la proportion de cinq à deux. Les dépenses de la France vont aujourd'hui à peine au double de ce qu'elles étoient en 1698, & sont à peine la cinquième partie du revenu actuel.

En estimant le revenu actuel de la France à trois milliards, & la population à vingt-cinq millions, il en résulte que chaque individu, l'un portant l'autre, a quarante écus à dépenser par an, c'est-à-dire, environ six sols sept deniers par jour. Suivant le calcul de M. Young, le revenu général de l'Angleterre & de l'Ecosse est de deux milliards six cent quatre-vingt-quinze millions. Le

nombre des habitans de ces deux Royaumes, estimé à huit millions, chaque individu, l'un portant l'autre, doit avoir dix-huit sols cinq deniers pour sa dépense journalière, sur lesquels il paye dix deniers par jour pour les dépenses publiques, y compris la taxe des pauvres, qui sont à peu près de quatre cent huit millions tournois. En portant les dépenses de la France à six cents millions, & les habitans à vingt-cinq millions, les dépenses publiques content à chaque individu un peu moins de seize deniers par jour.

Entre les vingt-cinq millions d'individus que renferme la France, on peut en compter huit millions qui, l'un portant l'autre, n'ont à dépenser par jour que deux sols deux deniers; cette portion de Citoyens, placée dans l'état d'indigence, ne doit pas être chargée du poids de la dette publique, qu'on évalue, sans erreur considérable, à 4 milliards & demi. Dans le plan de M. ***; il faut réserver pour cette classe cinq cent onze millions, avant de considérer le revenu général dans son rapport avec la dette publique; & ce revenu se réduit alors à deux milliards quatre cent vingt-neuf millions, qui doivent être partagés entre dix-sept millions d'individus, parmi lesquels se trouvent les Propriétaires du sol entier du Royaume. La part de ces dix-sept millions d'hommes est chaque jour de huit sols sept deniers par tête, & c'est sur cette somme

que doit être rejeté, suivant M. *** , le poids entier des dépenses publiques.

L'évaluation du revenu de la France à trois milliards , doit être au dessous de la vérité. En effet, 1°. l'accroissement du revenu de l'Angleterre , depuis 1698, donneroit pour la France cinq milliards cent quarante-cinq millions. 2°. L'accroissement du produit des fermes générales , depuis la même époque, donneroit quatre milliards cinq cent cinquante-huit millions. 3°. M. le Trône , l'un des Ecrivains Politiques François qui ont fait le plus de recherches, évaluoit, en 1779, la reproduction annuelle de l'agriculture à trois milliards cent trente-quatre millions , & un calcul nouvellement fait des produits de l'agriculture , en y comprenant la pêche, porte cette reproduction à trois milliards deux cents millions.

M. ***. proposa ensuite deux moyens provisoires de secourir le Trésor Royal sans faire de nouvelles levées d'argent , moyens , selon lui , simples, faciles, & avantageux. Le premier seroit que les Créanciers actuels qui peuvent se dispenser de recevoir en argent effectif une grande partie des 220 millions de rentes annuelles dont le Trésor Royal est surchargé, offrissent eux-mêmes de recevoir une partie de leurs arrérages en billets portant intérêts, & payable à l'expiration d'un certain terme. Le second moyen consisteroit à porter au Trésor pu-

blic la portion de Vaisselle dont *chacuz* peut disposer sans paivation, & que l'on y échangeroit pour des billets au Porteur.

M. * * * parle des recherches faites en Angleterre il y a quelques années, pour manifester l'état des revenus publics & des dépenses, & exécuter toutes les réformes nécessaires : les Anglois ont donné à cet égard un exemple de sagesse, qui sera sans doute suivi par d'autres Nations. » La circonstance actuelle, dit M. * * *, peut rendre utiles des renseignements suffisamment exacts sur cet intéressant objet «.

En 1780, on commença à avoir des craintes sur la solvabilité de l'Angleterre. Le versement des deniers publics dans le trésor n'étoit pas proportionné à l'accroissement des dépenses, & s'opéroit de plus avec beaucoup de lenteur. Le Lord North proposa au Parlement de nommer des Commissaires pour examiner & fixer l'état des comptes publics du Royaume. Sa motion fut agréée, & la *Commission des comptes* fut composée de six personnes indépendantes, & d'une réputation intacte. Le travail de ces Commissaires a duré près de cinq ans, a excité la plus grande attention, & a mérité l'approbation générale. Leurs rapports sont au nombre de dix-sept, chacun sur un genre de revenu & de dépense. C'est par ce moyen que le Parlement est venu à bout de connoître d'une manière

exacte l'état de la Nation. Il n'y a pas d'exemple d'un travail si complet. Quinze de ces rapports forment trois volumes in-4°. de sept cents pages. Le reste n'est pas encore publié.

„ C'est de ce travail, dit M. *** , qu'est résulté l'emploi de l'excédant annuel du revenu sur les dépenses, à l'extinction de la dette nationale. Depuis que cette mesure a été adoptée & ordonnée, l'extinction annuelle a monté à plus de trente millions tournois “.

M. *** donne, dans sa dix septième Lettre, un abrégé de cet Ouvrage intéressant. On y verra que tous les comptables ont été soumis à l'examen le plus exact, que tous ont été obligés de répondre aux questions des Commissaires; qu'on a donné à la Nation Angloise la connoissance la plus complète de tout ce qui concerne ses revenus & ses dépenses; & que par la discussion de toutes ces formes de régies, on est parvenu à découvrir que la seule perception des revenus présentait un déficit de plus de dix-neuf millions employés continuellement aux affaires particulières des différens Receveurs.

Les Commissaires observent que la perception de l'Accise, ou impôt sur les consommations, se fait annuellement en huit tournées par cinquante-trois Collecteurs pour l'Angleterre & la Principauté de Galles.

Le salaire de chacun d'eux est de deux mille six cent quatre-vingt-dix livres tournois par an , moins la retenue d'un sol neuf deniers par livre. Ses frais montent à deux mille quatre cent cinquante livres. Il fournit une caution de douze mille livres. La recette de l'Accise, en 1779, alloit au delà de quatre-vingt-onze millions (1). Les frais des Collecteurs étoient de deux cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq livres, c'est-à-dire, six sols pour cent livres. Les Receveurs généraux de la taxe des terres sont au nombre de cinquante-un, compris ceux de l'Ecosse : ils ont deux deniers par livre , & par conséquent seize sols huit deniers pour cent livres.

Les Collecteurs de l'Accise ne peuvent garder les deniers perçus plus de six jours au delà de celui où ils ont terminé leur tournée. Le Bureau reçoit de leurs mains le produit de l'Accise, & les fait passer chaque semaine au trésor. Leurs comptes sont réglés une fois l'an.

Les Bureaux de la Douane, du Timbre, du Sel, des Colporteurs & Merciers, versent également chaque semaine au Trésor les produits de leurs perceptions.

Les Commissaires observent qu'on doit assujettir à la même règle le revenu des pos-

(1) Le produit de l'Accise a été augmenté depuis de près de cinquante millions.

tes , les produits du droit sur les pensions , les produits des premiers fruits , & du dixième (impôts établis sur le Clergé riche pour l'augmentation de l'entretien du Clergé pauvre). Ces branches de revenu , à cette époque , restoient toute l'année dans les mains des Receveurs : ils disent la même chose de la taxe des terres que les Receveurs généraux ont l'habitude de garder dans leurs mains , & dont le chômage seul , outre les pertes qu'il en résulte pour le trésor , coute au Public , chaque année , trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-dix livres , sur le pied de quatre pour cent d'intérêt.

„ Cette méthode , dommageable pour le Public , disent-ils , doit être discontinuée. *Le revenu doit venir , sans délai , du Contribuable au Trésor.* En permettant aux Receveurs de le retenir dans leurs mains , pour en tirer un avantage , on leur donne les plus forts motifs d'en conserver le plus & le plus long-temps qu'ils peuvent. On crée un intérêt privé , en opposition avec l'intérêt public ; le Gouvernement est forcé de recourir à des emprunts couteux , & le revenu public est dans un danger continuel... Il n'y a aucune raison pour que l'Etat ne doive pas plutôt qu'un individu avoir la garde & l'usage de ses deniers , à mesure qu'ils sont reçus. *Les coffres de l'Etat en sont le dépôt le plus sûr.*“

Le travail de ces Commissaires fini , M.

H 6

Pitt proposa une nouvelle commission réformatrice , & elle fut autorisée par trois Bills à prendre connoissance des abus qui s'étoient glissés dans divers Bureaux , à faire des recherches pour mieux régler le Bureau du Trésorier de la Marine, à examiner & contrôler de nouveau les comptes du Royaume.

Dans le nombre des suppressions auxquelles ces recherches ont donné lieu , on remarque celle d'un Bureau dont quelques pauvres Clercs remplissoient les fonctions , & dont quelques grands Seigneurs retiroient les prodigieux émolumens. Ce Bureau cou-
toit annuellement à la Nation au delà de 800,000 livres ; & son unique occupation étoit de vérifier des chiffres , d'examiner s'il n'y avoit point d'erreurs d'arithmétique dans les comptes de recette & de dépense , travail qu'on pouvoit faire exécuter pour 12000 liv. Le Bureau a été supprimé ; & on a remercié les Commissaires , en leur donnant soixante mille livres de pension.

(Cet Article est de M. G. . . .



*Miss Lucinde Osburn , Roman traduit de l'Anglois par Mlle. ***. 2 Parties in-12. Prix , 3 liv. A Londres ; & se trouve à Paris , chez Onfroï , Libr. , quai des Augustins.*

CE Roman, fait par une femme, & traduit par une femme, sera lu par les deux sexes avec beaucoup d'intérêt. Il n'a pas été fait, comme on le dit dans un court Avertissement, pour l'amusement d'un Lecteur qui aime de grands coups d'épée donnés à travers le corps de gens qui ne meurent pas, & qui reviennent pour le dénouement, &c. L'action qui le compose est fort simple, & les incidens ne sortent point de la sphère de la vraisemblance.

Lucinde Osburn est une orpheline qui a été recueillie & élevée par une jeune personne, Miss Selwyn, qui est devenue non pas sa protectrice, mais son amie. Lucinde n'a pas eu seulement à lutter contre la fortune, elle a eu à combattre son propre cœur. L'Amour lui a fait sentir sa puissance; mais il l'a toujours trouvée inébranlable dans ses devoirs. La voix de l'honneur dans son ame y fait taire celle des passions. Son cœur est déchiré dans ses combats; mais il triomphe. Nous ne suivrons point cette tendre & vertueuse

Héroïne dans les divers évènements de sa vie intéressante ; nous nous bornerons à dire , qu'après avoir échappé aux ruses d'un séducteur aimable , après avoir immolé ses propres desirs qui le portoit vers un objet digne de sa tendresse , elle trouve enfin le bonheur. Le temps & le hasard déchirent le voile qui couvroit sa naissance ; & elle se retrouve riche & considérée dans les bras de l'amour & de l'amitié.

Cet Ouvrage est véritablement intéressant ; & les leçons de morale qu'il présente , donnent à sa lecture un motif d'utilité.

V A R I É T É S.

ON rendra compte, dans le *Mercur* prochain, de l'exposition des Tableaux des Elèves de la Peinture, qui se faisoit ci-devant, le jour de la Fête-Dieu, dans la Place Dauphine, & qui s'est faite les 18 & 19 de ce mois dans la Galerie de M. Le Brun, rue de Cléry.



SPECTACLES.

THÉÂTRE DE MONSIEUR.

L'ESPÉRANCE que nous avions conçue & que nous avons donnée de ce Théâtre à sa naissance , étoit fondée sur deux motifs ; sur les efforts promis par l'Administration de ne rien négliger de ce qui peut plaire au Public , & sur les progrès que devoit faire dans ce même Public le goût du Chant & de la Musique italienne. Elle s'est réalisée dans ces deux points. De jour en jour le nombre des Amateurs s'accroît , & on devient plus sensible aux charmes d'une musique qui , en parlant souvent à l'esprit , en touchant le cœur toutes les fois qu'elle peut y prétendre , fait toujours charmer l'oreille & les sens. On s'accoutume de plus en plus à une manière de chanter brillante , ornée , mais pourtant facile & naturelle , qui prouve de la part du Chanteur beaucoup d'art & d'exercice , mais qui semble ne lui coûter aucun effort : on paroît enfin persuadé que cette méthode est la meilleure.

D'un autre côté , l'Administration n'a épargné aucune peine ni aucun sacrifice pour donner à ce Theatre le plus haut degré de splendeur , & elle y est parvenue au moins pour la Troupe Italienne , qui nous occupe dans ce moment , puisque de l'aveu de tous les Amateurs qui ont voyagé , on ne trouve pas un

seul Théâtre Italien en Europe qui offre une réunion aussi complète de talens distingués ; puisqu'aucun orchestre ne l'emporte sur le sien ; puisque tous les Ouvrages qu'elle a donnés , à la réserve du premier , ont parfaitement réussi , & qu'elle compte aujourd'hui cinq grands succès de suite , chose par-tout assez rare. Si l'on nous accusoit de traiter avec trop d'indulgence ce Théâtre qui en avoit besoin , (quoique nous soyons en cela d'accord avec les autres Journaux qui en ont parlé , & que nous l'ayons plus qu'eux-mêmes critiqué quand il nous a paru le mériter) , nous serions suffisamment justifiés par ce que nous venons de dire. Devons-nous désapprouver ce que le Public approuve ? Avont-nous le droit d'être plus sévères que lui ?

La Villarella Rapita , ou la Villageoise enlevée , représentée le 15 de ce mois , a fait un très-grand plaisir , tant pour le choix de la musique , que pour le mérite des nouveaux Débutans. Cette Pièce a été écrite par il Signor Francesco Bianchi ; elle a eu du succès en Italie , parce que le chant en est agréable & gai , les morceaux d'ensemble d'un bon effet , & sur-tout que le Poème en est plus intéressant que ne le sont ordinairement les sujets italiens , quoiqu'on n'y trouve pas encore cette liaison de Scènes à laquelle les François attachent tant de mérite , & dont les Italiens ont de bonnes raisons de ne pas s'embarrasser. Nous doutons cependant que la musique un peu commune de la partition originale , si elle eût été conservée , eût plu beaucoup à des oreilles accoutumées aux idées originales & brillantes des Paisiello & des Cimarosa. Mais comme il étoit naturel de laisser à des Débutans le choix des morceaux dans lesquels ils devoient se faire

entendre, & que ce choix a été bien concerté, il en est résulté un Ouvrage plein de force & de chaleur, & digne du succès qu'il a obtenu.

Les morceaux conservés du Compositeur, sont l'introduction & le premier final, & c'est ce qu'il y a de mieux dans l'Ouvrage. Les morceaux d'ensemble substitués sont un terzetto charmant del Signor Mozart, un duo del Signor Martini, Compositeur Espagnol, & deux quartetti del Signor Guglielmi, l'un tiré d'un Opéra sérieux, & l'autre qui sert de second final, tiré d'un Opéra-Bouffon, tous deux du plus grand effet. Presque tous les airs sont substitués. Ceux qu'on a le plus distingués, sont un air de Paisiello, chanté par M. Viganoni, *Mi perdo si mi perdo*, & un autre de M. Mandini. Plusieurs autres ont paru infiniment agréables; tels que l'air que chante M. Bianchi au premier Acte, & qui est de sa composition; ce M. Bianchi n'est pas le même que le Compositeur de l'Opéra; un rondeau gracieux & populaire, chanté par la Signora Mandini; un air & une cavatine de M. Viganoni, & un petit air chanté au second Acte par Mlle. Nébel, & qui, ainsi que l'ouverture, est de la composition del Signor Ferrari, Maître au Clavecin.

Parlons maintenant des Débutans. M. Viganoni, qui avoit déjà chanté en France la dernière fois qu'on a tenté d'y établir un Opéra-Bouffon, & qui dès-lors donnoit de grandes espérances, vient de s'y remontrer avec le plus grand éclat. Il est le premier Ténore parmi tous ceux que nous avons entendus à Paris, dont le chant ait fait un plaisir sans mélange, & ait obtenu l'approbation générale. Ce n'est pas cependant qu'on n'y retrouve toutes les broderies, tous les agrémens que l'on avoit repro-

chés aux autres ; mais , soit qu'on commence à se persuader , en France , que le chant est fait pour être orné , comme la Poésie doit être distinguée de la prose par des expressions plus fleuries , soit qu'il place ces ornemens plus à propos , & qu'il sache les employer sans nuire à l'expression dramatique , il a eu l'art de faire adopter avec transport une manière qui avoit été rejetée jusqu'à lui. Il a dans son jeu beaucoup de chaleur & d'intérêt , & une aisance de maintien qu'il doit peut-être à son séjour parmi nous.

M. Mandini a une voix de basse très-belle , très-facile , très-étendue , & susceptible de chanter même le Ténore , auquel sa méthode excellente paroît convenir également. Son jeu est plein d'esprit , de finesse , d'intentions comiques , & pourrant toujours naturel. Avec une taille , une figure & un maintien fort nobles , il fait mettre dans son rôle de paysan la gaucherie naïve qui convient à ce caractère. Au second Acte , il paroît sous le nom & l'habit d'un Seigneur ridicule. Peut-être ce ridicule est-il un peu trop exagéré , mais c'est moins sa faute que celle de l'Auteur du Poème , qui a porté trop loin la bouffonnerie de cette scène ; ou plutôt c'est la faute d'un Peuple toujours passionné pour ces espèces de caricatures , & que M. Mandini est accoutumé à servir selon son goût. Il a suffi à cet excellent Acteur de connaître le nôtre ; son talent souple a su s'y plier dès la seconde représentation. Il a vu de lui-même que ce qui est vrai , naturel & décent , avoit seul le droit de nous plaire , & il en a profité. Aussi a-t-il fait le plus grand plaisir d'un bout à l'autre de son rôle , lorsqu'au lieu de chercher seulement à faire rire dans cette scène ,

il y a mis l'espèce de confusion & de timidité naturelles à un Payfan qui se trouve devant un Seigneur.

La Signora Mandini, dont un enrouement subit avoit empêché de juger les moyens à la 1^{re}. représentation, a complètement réussi aux suivantes. Sa voix n'est ni très-forte, ni si l'on veut, très-belle; mais sa manière de chanter, simple & proportionnée à ses facultés, est de très-bon goût & remplie d'expression; & puis elle joue avec tant de grace, de mignardise, de gaité, de finesse, qu'on oublie bientôt, ce qui peut lui manquer du côté de la voix. Il est impossible de rendre avec plus de charme la scène du raccommodement, vers la fin du premier Acte, le monologue du réveil lorsqu'elle se voit parée de beaux habits, & de chanter plus voluptueusement le duo qui précède de dernier final. A la seconde représentation de cet Opéra, tout l'auditoire paroissoit dans l'ivresse.

ANNONCES ET NOTICES.

HISTOIRE du Marquis de Séligni & de Madame de Luzal, ou Lettres authentiques & originales, trouvées dans un porte-feuille à la mort de M. le Maréchal de ***; par M. L. C. D...
2 Volumes in-12, Brochés, 4 liv. A Paris, chez Regnault, Libr. rue St. Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre.

Alphonse, ou les Dangers du grand Monde ; par l'Auteur de la *Quinzaine Angloise*. 2 Parties in-12. Brochées, 3 livres. Chez le même que ci-dessus.

Le Point de ralliement des Citoyens François sur les bases d'une Constitution Nationale, sur les pouvoirs des Députés, & sur la forme des délibérations. In-8°. de 144 pages, orné d'une Gravure. Se trouve à Paris, chez Prudomme, rue Jacob ; & au Palais - Royal, chez Desenne. Prix, 36 f. ; & franc de port par la Poste, 2 liv.

Cet Ouvrage renferme des vûes utiles, & mérite d'être distingué.

Situation actuelle des Finances de la France & de l'Angleterre ; in-4°. Prix, 2 liv. 8 f. br. A Paris, chez Briand, Lib. Hôtel de Villiers, rue Pavée St. André-des-Arts, N°. 22.

Cet Ouvrage est plein de calculs & de résultats intéressans, que nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos Lecteurs. Il est intéressant pour ceux qui s'occupent des grands objets de l'Administration, & peut être utile en particulier aux Membres des États-Généraux.

Bibliothèque Universelle des Romans, Ouvrage périodique ; 1er. & 2c. Volumes, Avril, Mai & Juin. A Paris, chez J. F. Bastien, Libr. rue des Mathurins, N°. 7.

Il paroît qu'on fait d'heureux efforts pour relever cet Ouvrage intéressant.

Réflexions sur la Constitution de l'Angleterre, traduites de l'Anglois. Brochure in-8°. de 82 p. A Londres ; & se trouve à Paris, chez Guesnier jeune, Lib. rue du Hurepoix.

Histoire de la Décadence & de la Chute de l'Empire Romain, traduite de l'Anglois de M. Gibbon; par M. de Cantwel de Mokarky. Tom. V & VI. Prix, 5 liv. br. & 6 liv. rel. A Paris, chez Mourard, Libr-Impr. de la Reine, rue des Mathurins.

Ces deux Volumes présentent un espace de quatre-vingt-trois ans depuis 312, règne de Constantin, jusqu'à la mort de Théodose en 395. Les Tomes VII & VIII paroîtront le 15 Juillet 1789; les Tomes IX & X sont sous presse.

Cet intéressant Ouvrage aura en tout dix-huit Volumes. Les personnes qui ont les trois premiers Volumes, sont dispensées de les acheter de nouveau, & peuvent acquérir les Volumes suivans.

Le premier Livre des Instituts de Justinien, traduit & expliqué; par M. Caluac, Docteur-Régent dans la Faculté de Droit, de l'Université de Douai. A Douai, chez Simon, Lib. sur la Place; & se trouve à Paris, chez Desray, Lib. quai des Augustins.

L'Auteur annonce que la seconde Partie de cet Ouvrage paroîtra bientôt. Il ne promet pas encore le reste des Instituts, traduit & expliqué, voulant pressentir au paravant le goût du Public.

Rudiment de la Langue Latine, à l'usage du Collège Royal de Châlons-sur-Marne, in-8°. A Châlons, chez Paindavoine, Libr. grande Rue, proche la Place de la Ville; & à Paris, chez Durand neveu, Lib. rue Galande.

Ce Rudiment nous a paru digne d'être adopté pour l'instruction publique.

Tableau du nombre des Députés de chaque Province de France aux Etats-Généraux de 1789 ; avec l'état de leur étendue , de leur population , des impôts qu'elles payent , & de leurs Bailliages ou Sénéchaussées, tant principaux que secondaires ; suivis de la liste des Députés par ordre alphabétique. Brochure in-8°. de 40 pages. A Paris, chez Didot, Imp. de Monsieur, quai des Augustins.

Prospectus d'un Etablissement National relatif aux circonstances ; Ouvrage in-8°. A Paris, chez Prault, Imp. du Roi, quai des Augustins.

Ce titre nous a paru ne pas assez expliquer le sujet de l'Ouvrage. L'Auteur y propose de rendre la Caisse d'Escompte Caisse Nationale, d'en faire servir les bénéfices, vus d'ailleurs, selon lui, avec trop d'insouciance, à l'acquit de la Dette publique, quelle qu'en soit la quotité ; & en outre de donner à tous les Sujets en général ses secours à raison de 4 & demi pour cent par année, soit par la voie de l'escompte, soit autrement.

Poésies Françaises d'un Prince Etranger (M. de Belofelski). A Paris, de l'Imprimerie de M. Didot l'aîné ; & se trouve chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix, près du Pont St-Michel, N°. 13. Volume grand in-8°. Prix, 2 l. 8 s. broché.

Il n'a été tiré qu'un fort petit nombre d'Exemplaires de cet Ouvrage.

Avis au Peuple sur les soins nécessaires pour la propreté de la bouche & la conservation des dents ; par M. Botal. Brochure in-12 de 259 p. Prix br. 1 liv. 4 s. A Paris, chez l'Auteur, Cloître St-Jacques-l'Hôpital, rue Mauconseil ; & chez Méquignon aîné, Lib. rue des Cordeliers.

L'Amour désarmé, gravé d'après le Corrège, par C. Guérin. Prix, 16 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Git-le-cœur, maison de M. Ducaftel, n°. 18, & à Strasbourg, Hôtel des Monnoies.

Cette Estampe nous a paru d'un bel effet, & faite pour être bien accueillie du Public.

L'Accomplissement du vœu de la Nation. Vue de la Procession de l'ouverture des Etats-Généraux, sortant de Notre-Dame pour aller à St. Louis, prise de la place Dauphine, à Versailles, le 4 Mai 1789. A Paris, chez Tardieu, rue Galande, place Maubert, N°. 34.

Deux Sonates, à quatre mains, pour le Clavecin, composées par M. le Baron de Munchhausen, Chambellan de S. M. le Roi de Prusse; Œuv. 2e. Prix, 6 liv. A Paris, chez César, Editeur & Md. de Musique, au coin de la rue Geoffroi-l'Asnier, quai des Ormes. — *Une Sonate*, à quatre mains, pour le Clavecin; par le même, Œuv. 3e. Prix, 3 liv. Même adresse.

Ces Sonates ont une grace & un piquant qu'il est rare de trouver dans la musique des Amateurs.

Recueil d'Airs des Opéras-Bouffons Italiens des célèbres Auteurs Paisiello, Cimarosa, Sarti, Anfossi & autres, arrangés en Quatuors concertans pour deux Violons, Alto & Violoncelle ob, par M. Gasseau, Musicien de la Garde-Suisse du Roi; 3e. suite. Prix, 4 liv. 16 s. A Paris, chez Sieber, Md. de Musique, rue St-Honoré, vis-à-vis l'Hôtel d'Aligre, N°. 91; Baillon, rue du Petit Reposoir; Leduc, rue du Roule, N°. 6; Debray, Libraire, au Palais-Royal, N°. 235; à Versailles, chez l'Auteur, au coin de la rue St-Pierre, avenue de St-Cloud, maison de Madame Montigny.

Trois Airs variés, & deux Sonates, avec accompagnement de Violon ad libit. pour la Harpe; le premier Air varié par Madame la Marquise de Sillery, par Henri Pettrini, Œuv. 100. Prix, 9 l. A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, vis-à-vis celle du Jeûr, N°. 272; Cousineau, Luthier de la Reine, rue des Poullies.

Recueil de jolis Airs nouveaux, tirés des Opéras, &c. arrangés en Duo pour deux Violons. Prix, 3 liv. 12 s. A Paris, chez Mercier, à la Musique Royale, rue des Prouvaires, N°. 33.

Le Sr. DUBUISSON, & la Dlle. LANGLET, Marchands de Rouge de la Reine, rue des Ciseaux, Fauxbourg St. Germain, ont transporté leur Magasin aux Arcades du Palais-Royal, chez le Sr. Dubief, N°. 47.

T A B L E.

I NSCRIPTION.	145	<i>Miss Lucinde.</i>	180
Description.	146	<i>Variétés.</i>	182
<i>La Piété Maternelle.</i>	150	<i>Théâtre de Monsieur.</i>	183
<i>Chorale, Enig. & Logog.</i>	168	<i>Annonces & Notices.</i>	187
<i>De la Foi publique.</i>	170		

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le **MERCURE DE FRANCE**, pour le Samedi 27 Juin 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Juin 1789.

S É L I S.

JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 31 mai 1789.

L'ÉVÊQUE Grec de Sluck, soupçonné d'avoir tenté le soulèvement des paysans de l'Ukraine, a été conduit dans cette capitale, où il est détenu et gardé avec les plus grandes précautions. L'Ambassadeur de Russie a fait quelques démarches tendantes à le réclamer, comme suffragant de l'Archevêché de Kiof ; mais jusqu'à présent ces réclamations n'ont eu aucune suite. Les Etats se sont occupés ultérieurement de l'impôt territorial, et les Commissaires du Cadastre des terres ont été nommés par les Palatinats. Ce projet a donné lieu à d'assez longues discussions.

On se rappelle que les Maréchaux de la Diète Confédérée se plaignirent au
N°. 26. 27 Juin 1789. g

Prince *Potemkin* d'un dépôt d'armes déposé dans sa terre de Szmila, située sur le territoire de l'Etat. Ils lui écrivirent une lettre à laquelle il vient de répondre en ces termes plus qu'affectueux. Voici cette réponse. :

« J'ai reçu la lettre françoise que vos Excellences m'ont écrite d'après l'ordre des Etats. Il m'est doux d'être interrogé comme Citoyen & Compatriote, & c'est à ce titre que je n'hésite point à entrer dans l'explication suivante, aussi claire que dictée par une entière condescendance, & une sincérité non suspecte. »

« Ce n'est point comme Particulier & Seigneur des terres de Szmila, que j'y ai envoyé en quartier une partie du régiment de Chevaux-Légers de Cherson; c'est plutôt comme Feld-Maréchal commandant les armées de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, d'après le libre séjour d'un bien plus grand nombre des mêmes troupes en Pologne, durant tout le cours de l'année dernière : dans la pleine confiance que ces deux Nations distinguées resteront indissolublement unies, & dans la conviction des vœux sincères & durables de ma Souveraine pour la Pologne, j'ai placé ainsi cette petite partie de l'armée, & je l'ai placée dans ma terre, afin qu'elle ne pût causer ni oppression, ni sujet de plaintes à personne ; malgré cela, cependant, du moment que l'autorité suprême fut informée que cela ne plaisoit point à la République, je reçus l'ordre de faire évacuer ce petit détachement de troupes, & de prendre des arrangements pour l'évacuation de tout le reste. »

« J'ose assurer ici, de la manière la plus solennelle, que je ne me laisserai surpasser par qui que ce soit, en zèle pour le bien de la Sérénissime République ; les preuves en sont claires & incontestables.

Qui est-ce qui peut dire avoir transporté en entier & de son plein gré, une fortune aussi considérable en Pologne ainsi que je l'ai fait ? Aurois-je pu me résoudre à une pareille démarche, si je n'avois aimé la Nation Polonoise, à laquelle, d'un autre côté, je ne suis point étranger ? & aurois-je pu l'exécuter sans le consentement & les secours bienfaisans de ma Souveraine, ou sans être assuré de sa volonté immuable, d'entretenir inviolablement l'amitié d'une République respectable ? »

« La méchanceté avoit inventé & fait courir des bruits injurieux à mon honneur, comme si j'eusse transporté à Szmila un amas d'armes considérable. Le Comte *Stanislas Potocki*, Nonce de Lublin, a dit justement pour ma défense, que si ces armes étoient à moi en propre, elles ne seroient certainement employées qu'au bien de la Patrie : il a dit ce que j'aurois dit moi-même, & a acquis par là des droits à mon éternelle reconnaissance. »

« Pour preuve de mon zélé attachement à la Sérénissime République, j'ai l'honneur d'offrir douze canons de fonte & cinq cens fusils que ma Souveraine a permis de faire faire dans ses fabriques. »

« J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, de Vos Excellences, le plus humble Serviteur, Prince GRÉGOIRE POTEKIN TAURYZEWSKI. »

Le Reis-Effendi a informé notre Agent à Constantinople, qu'on feroit notifier à la République, par un Ambassadeur Ottoman, l'avènement de *Selim III*. Notre Ministre à la Porte, nommé dernièrement, se dispose à partir, avec les présens

de la République à S. H.: présens évalués
8 mille ducats.

A L L E M A G N E.

De Berlin, le 6 juin.

Le 1^{er}. de ce mois, de grand matin, le Roi est parti de Charlottenbourg pour Custrin, où il doit passer les troupes en revue. S. M. se rendra ensuite à Stargardt.

On apprend de Neufahrwasser, en date du 22 mai, qu'il y est arrivé de Graudentz 26 pièces de canon, beaucoup de poudre, et environ 2,000 boulets. Ces munitions étoient escortées par quelques compagnies d'Artilleurs. Il est aussi entré à Graudentz un bataillon d'Infanterie venant de la Poméranie, et on y attend encore 3 régimens pour couvrir la Prusse occidentale.

Suivant les lettres de Stockholm, de la fin du mois, on continue toujours l'instruction du procès contre les Officiers, ci-devant employés à l'armée de Finlande, et détenus à Frédéricshof. Le Brigadier, Baron de *Hastfehr* paroît être très-coupable; il a entretenu une correspondance suivie avec les Généraux Russes de *Sprengporten*, de *Schulz* et de *Gänzel*. Les Accusés ont aussi avoué l'Acte de Confédération fait à

Anjala, la mission à Pétersbourg, etc.
 — Le Roi de Suède devoit se rendre incessamment en Finlande, et le Duc de Sudermanie à Carlscron, où il prendra le commandement de la grande flotte.

De Vienne, le 6 juin.

Les nouvelles de Laxembourg ont beaucoup varié depuis huit jours. Un jour l'Empereur se trouve mieux ; le lendemain, il éprouve une rechute. Le crachement de sang, la fièvre, la difficulté de respirer ont reparu au commencement du mois ; S. M. I. demanda même son Confesseur, et reçut les Sacramens. Depuis quelques jours, son état est moins alarmant ; mais la foiblesse est toujours très-grande.

A son arrivée, le Maréchal de Laudhon, instruit de la force des ennemis, n'a jugé son armée ni assez forte, ni assez bien approvisionnée pour tenter encore aucune entreprise. Il s'est donc réduit à la défensive, comme nous l'avons été toute la campagne précédente ; et, en attendant les renforts demandés, il n'a pu même parvenir à garantir entièrement nos frontières. Le 22 mai, 16000 Bosniaques s'avancèrent vers Unack et Grakhovo, probablement avec le dessein de tenter une irruption dans la Licanie. Ils ont emporté plusieurs de nos postes.

g ij

Le Maréchal *de Laudhon* a instruit la Cour de cet échec par une lettre de Sluin, en date du 27 mai.

« Selon un rapport du Colonel *Kulneck*, en date du 23. manda le Maréchal, une des trois colonnes ennemies, de la force de 6000 hommes, avec deux canons, a attaqué avec furie nos postes avancés d'Ober, Grahovo, Kamen, Niesca & Bobera, les a obligés de céder, après une résistance vigoureuse à une force supérieure, a mis le feu au village d'Unacz, a tout ravagé dans les environs, & a poussé jusqu'à Trubar. »

« Pendant que cette colonne exécutoit cette action, les deux autres colonnes pénétrèrent vers nos postes d'Ochignie & Dabina Sztrana avec tant d'impétuosité, que ceux-ci furent obligés de se replier, pour éviter d'être coupés, vers Dobrozel'o, où ils prirent une position si avantageuse, que l'ennemi fut empêché de percer plus avant. »

« On ne peut pas encore déterminer avec certitude la perte des deux côtés, parce qu'on en vint aux mains à diverses reprises. Le Feld-Maréchal-lieutenant Baron de *Wallisch*, porte notre perte entre deux & trois cens hommes. Parmi les morts se trouvent le Capitaine *Tomlianovich* & l'Enseigne *Sekendorf*. Le Capitaine *Siegenfeld*, le Lieutenant *Philippovich* & l'Enseigne *Radossevich* ont été faits prisonniers. »

« Le matin du 25, entre 8 & 9 heures, l'ennemi se remit en mouvement de Purzina Kula, près de Szerb, sur trois colonnes, dont l'Infanterie marcha au-dessous de la Chemerniza, près de la source de l'Unna, la Cavalerie par Zarebrod, & la troisième partie, composée de Cavalerie & d'Infanterie, par les hauteurs d'Ochignie, vers Dobrozello, & campa vis-à-vis de nos

~~troupes.~~ Depuis 9 heures du matin jusque vers une heure après-midi, les Turcs, au nombre de ~~passa~~ 1000 hommes, tant Cavaliers que Fantassins, vinrent reconnoître le long de notre position, & furent vivament fusillés par nos postes avancés. »

« D'après des avis reçus le 26, un Pacha est en marche de Livna avec quelques mille hommes pour se camper entre le *triplex confinium* & Grakhovo, & faire en Sirmie une irruption qui favorise celle que les Bosniaques, campés près de Dobrozel'o, se proposent de faire, & dont nous attendons des nouvelles ultérieures. »

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 18 juin.

Il s'est tenu dernièrement à Kew un Conseil en présence de S. M., auquel a assisté M. *W. W. Grenville*, en qualité de Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, dont étoit chargé Lord *Sidney*.

Par cette nomination de M. *Grenville* à la place de Lord *Sidney*, qui a obtenu la place lucrative de Grand-Maître des eaux et forêts, il y aura trois Ministres dans la Chambre des Communes; savoir, le Chancelier de l'Echiquier, le Secrétaire au département de l'intérieur et le Secrétaire de la guerre. — Les résignations annoncées du Duc de *Leeds* et du Comte de *Cambden*, étoient au moins prématurées.

M. *Addington*, fils du Médecin de ce nom, célèbre par son intimité avec le feu Lord *Chatham*, a été installé Orateur des Communes, par S. M. siégeante en personne, le 9, à la Chambre Haute. Le même jour, Milord *Sidney*, qui vient de quitter le Ministère, a été déclaré Vicomte de la Grande-Bretagne.

Le Parlement est peu animé, c'est-à-dire qu'il ne s'y traite que d'objets d'Administration trop évidemment utiles pour prêter à l'éloquence. La Séance du 10 dans les Communes, a été néanmoins très-intéressante par l'ouverture du *Budget*, que M. *Pitt* a développé. Cet état de finances mérite une grande attention; mais il exige des informations moins embrouillées que celles des Papiers publics : ce qui nous force à différer l'exposition de ce tableau.

Le 15, la Chambre reçut de la Compagnie des Indes, copie des adresses et témoignages transmis par Lord *Cornwallis* et son Conseil à la Cour des Directeurs, et relatives à la conduite de M. *Hastings*. Le Major *Scott* requit l'impression de ces Papiers; elle fut ordonnée.

Le *Kent* et le *Boddam*, navires de la Compagnie des Indes, sont arrivés la semaine dernière. Les dernières lettres du Bengale annoncent que l'usurpateur *Rohilla*, qui creva les yeux de l'Empereur du Mogol, a été défait par *Rana-Bie*,

P'un des Chefs Marattes. Après avoir perdu 80 pièces de canon, ses éléphants, ses chameaux, ses bagages, le vaincu a été saisi dans sa fuite, et mené à *Madajée Scindia*, pour recevoir le châtimement de ses attentats.

Il n'est pas probable que, vu le nombre des importantes affaires nationales qui restent encore à discuter, le Parlement puisse se séparer avant la mi-juillet. Il aura siégé près de huit mois.

Plusieurs des vaisseaux arrivés depuis peu du Bengale, ont apporté en Angleterre des échantillons de sucre et d'indigo, provenans de la première récolte de chaque espèce de ces denrées qui aient encore été importées du Bengale. Le sucre est passablement bon, et susceptible d'être amélioré; l'indigo est d'une qualité supérieure.

Il ne sera plus freté à l'avenir de paquebots par la Compagnie des Indes, excepté dans des cas particuliers, attendu que la promptitude avec laquelle les vaisseaux de la Compagnie font actuellement leurs traversées, rend cette dépense absolument inutile. Cet arrangement est l'ouvrage de Lord *Cornwallis*. La Compagnie expédiera cette année 32 navires.

L'exportation des montres & des pendules pour l'Inde, faite par les derniers vaisseaux, est montée à la somme de 500,000 liv. st. Quoique les Genevois vendent leurs montres d'or de moitié moins cher que celles d'Angleterre, celles-ci soutiennent avantageusement la concurrence. L'ex-

portation des glaces pour l'Inde a été d'environ 30,000 liv. st.

Les dernières relations de *Botany-Bay* ont confirmé la mort du Père *Receveur*, Aumônier de l'*Astrolabe*, frégate Française, dont nous avons rapporté la disgrâce à l'une des isles des Navigateurs. Le P. *Receveur* est mort des blessures qu'il recut dans cette circonstance. M. de la *Peyrouse* lui avoit dressé à *Botany-Bay*, un tombeau avec une inscription ; les Sauvages détruisirent le monument. Le Commodore *Philips* l'a rétabli, ainsi que l'inscription, qu'il a fait graver sur une planche de cuivre, et attacher à un arbre ; la voici :

Hic jacet L. Receveur,
E. F. F. *Minimus Galliae, Sacerdos*
Physicus, in circumnavigatione
Mundi, Duce DE LA PEYROUSE.
Ob. 17. fev. 1788.

M. de la *Peyrouse* avoit payé le même tribut à la cendre du Capitaine *Clerke*, enseveli au Kamtschatka après la mort du Capitaine *Cook*.

L'un de nos Papiers observe qu'aucun Magistrat n'est plus sévère que Lord *Kenyon*, Chef du Banc-du-Roi, contre l'adultère. Dernièrement, il a condamné un Séducteur à 3 mille cinq cent liv. st. de dommages, adjugés au mari plaignant.

L'interrogatoire des Déposans sur le commerce des Nègres continue à la Barre des Communes; il est trop instructif pour être omis; et trop long pour être rapporté en entier. Voici le sommaire de l'examen d'un témoin principal, *M. Jhon Barnes*.

« Combien de temps avez-vous demeuré sur la côte d'Afrique, & en quelle qualité? — J'ai demeuré sur la côte d'Afrique, en différens temps & en différentes qualités, l'espace de treize ans. »

« Pouvez-vous nous donner quelques notions de la Police & du Gouvernement de ce pays, durant le séjour que vous y avez fait? — Je crois le pouvoir, autant que cela est possible à un étranger. »

« De quelle nature étoient les différens Gouvernemens voisins du lieu de votre résidence, étoient-ils libres ou arbitraires? — Dans les sociétés de Noirs dont j'ai eu connoissance, le Gouvernement étoit en général monarchique; mais, à quelques égards, mixte & non absolu. »

« Y a-t-il des esclaves dans ce pays? & de quelle manière le deviennent-ils? — Très-certainement. Je ne connois point de partie de l'Afrique où il n'y ait d'esclaves; &, autant que j'ai pu l'apprendre, ils le deviennent par divers moyens: les plus ordinaires sont le jugement d'une Commission qui les y condamne pour crimes, ou d'être faits prisonniers de guerre. »

« Y a-t-il eu, autant que vous puissiez le savoir par l'Histoire de ce pays, quelque période où l'esclavage n'eut pas lieu? — Je ne connois point d'époque où il n'y ait point eu d'esclaves, du moins que je sache, d'après l'Histoire de ce pays. »

« Vous venez de dire qu'il y avoit des indi-

vidus condamnés à l'esclavage pour crimes, par des Commissions chargées de les juger. Quels sont les délits dont la conviction entraîne l'esclavage? — Le vol, le meurtre, l'adultère, la magie. Je ferai observer à la Cour qu'il est encore une cause que j'ai oubliée : les Nègres sont également réduits à l'esclavage pour l'acquit de leurs dettes, & j'ai entendu dire qu'un grand nombre ont été punis, par cette peine, de leurs filouteries.

« La polygamie est-elle permise dans ce pays ? — Elle l'est universellement. »

« Y a-t-il quelque chose de particulier dans le châtement pour l'ortège? — J'ai entendu dire qu'on mettoit ordinairement à mort les Chefs de famille. »

« Le châtement enveloppe-t-il le reste de la famille, aussi bien que les Chefs? — Le reste de la famille est condamné à l'esclavage. »

« La magie est-elle un crime commun dans ce pays? — C'est du moins un crime dont les Nègres s'accusent souvent entre eux. »

« Devant qui faisoit-on le procès des criminels? — Devant les anciens du village ou de la ville. »

« L'instruction se fait-elle alors d'une manière pleine & légale? — Toujours, à ce que j'ai entendu dire. »

« Savez-vous par vous-même si l'on a jamais imputé des crimes dans l'intention de faire des esclaves? — Je n'en fais rien, & je ne crois pas que cela soit possible. »

« Au bénéfice de qui les personnes ainsi convaincues sont-elles vendues? — Généralement au profit de la partie lésée; du moins, je le crois ainsi. »

« Par quelle raison ne regardez-vous pas comme possible qu'on impute des crimes dans la seule intention de faire des esclaves? — A cause

de la franchise & de la légalité de la procédure. L'examen est ordinairement fait par un nombre d'anciens du district. L'instruction est publique; elle se fait au vu & au su de tout le monde, & la sentence est non-seulement à la satisfaction des Juges, mais même de tous les assistans. »

« Avez-vous jamais entendu dire que les Princes allassent à la guerre pour y faire des esclaves ? — Je n'ai connoissance de rien de pareil. »

« Savez-vous si les Princes font quelquefois des irruptions dans les villages pour se procurer des esclaves ? — Je n'ai jamais rien entendu dire de semblable en Afrique. »

« Avez-vous oui parler d'irruptions dans les villages dans d'autres intentions, & quelles sont-elles ? — Je n'ai jamais entendu prononcer ce mot que dernièrement, depuis que la traite des Nègres est devenue le sujet des conversations. Les Princes vont à la guerre dans ce pays comme cela se pratique dans les autres; ~~ils~~ prennent des villages, ils les pillent, ils font les habitans prisonniers; & si ces malheureux ne peuvent payer leur rançon, ils sont vendus comme esclaves: voilà tout ce que je fais là-dessus. Mais je n'ai jamais entendu dire que les Princes allassent à la guerre précisément dans l'intention de faire des prisonniers. »

« Avez-vous entendu dire que les fournisseurs de Nègres aient enlevé des enfans pour les faire esclaves ? — Non, je ne fais pas un mot de cela. »

« Dans quelle autre partie de l'Afrique, sans compter le Sénégal, avez-vous résidé ? — Sur les bords de la rivière de Gambie, dans l'île de Los, à Sierra-Leone & à Bonny. »

« Avez-vous connoissance qu'on ait pratiqué cet enlèvement d'enfans dans quelques-uns de ces endroits ? — Non, je l'ignore. »

« Croyez-vous que si pareille chose se faisoit, & qu'elle fût connue, les coupables échappassent au châtimement? — Je suis persuadé que ce n'en resteroit pas plus impuni que les vols en Angleterre. »

(*La suite au Journal prochain.*)

F R A N C E.

De Versailles , le 17 juin.

Le lendemain de la mort de Monseigneur le Dauphin , au château de Meudon , ce Prince a été exposé , à visage découvert , sur un lit de parade , assisté des Feuillants , des Prêtres de la Paroisse de Meudon , & des Capucins du même lieu.

Dans la matinée du 6 , il a été placé dans un cercueil sur un lit de parade , couvert du poêle de la Couronne.

Les journées du 6 & du 7 ont été employées à préparer la Chapelle ardente , destinée à rendre à Monseigneur le Dauphin les honneurs funèbres.

Le 8 , Monsieur s'est rendu au château de Meudon , à dix heures du matin , pour jeter de l'eau-bénite à Monseigneur le Dauphin. Monseigneur Comte d'Artois s'y est rendu vers onze heures. Ces Princes ont été conduits , séparément , à la Chapelle ardente par le Marquis de Brezé , Grand-Maitre , le Comte de Nantouillet , Maître , & le sieur de Warronville , Aide des cérémonies de France , précédés du Roi-d'armes & des Hérauts.

Vers midi , Monseigneur le Duc d'Angoulême & Monseigneur le Duc de Berry sont arrivés ensemble , & ont été reçus & conduits à la Chapelle ardente par le Grand-Maitre , le Maître

& l'Aide des cérémonies, précédés du Roi-d'armes & des Hérauts, depuis la salle des Cent-Suisses. Les Princes du Sang se sont ensuite rassemblés, & ont été reçus & conduits à la Chapelle ardente par les Officiers des cérémonies, précédés du Roi-d'armes & des Hérauts depuis l'antichambre.

Les Déléguations des trois Ordres se sont présentées le même jour ; celle du Clergé étoit composée de douze Archevêques ou Evêques, & d'un nombre égal d'Ecclesiastiques du second Ordre ; celle de la Noblesse, de douze Gentilshommes ; & celle du Tiers-Etat, de vingt-huit Députés de cet Ordre. Ces Déléguations ont été conduites successivement à la Chapelle ardente par le Grand-Maitre, le Maître & l'Aide des cérémonies, précédés du Roi-d'armes de France & des Hérauts.

Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand-Conseil, la Cour des Monnoies, le Châtelet, le Corps-de-Ville de Paris, sont venus rendre les derniers devoirs à Monseigneur le Dauphin dans les journées du 9 & du 10.

Le 12, le Cœur de ce Prince a été transporté, sans cérémonie, à l'Abbaye royale du Val-de-Grace ; le Cardinal de Montmorency, Grand-Aumônier de France, l'a présenté à l'Abbesse. Le Duc de Chartres, accompagné du Duc de Fitzjames, a assisté, avec le Duc de Harcour, Gouverneur des Enfans de France, à cette cérémonie, à laquelle se sont trouvés le Marquis de Brezé, le Comte de Nantouillet & le sieur de Watronville.

Le 13, le Cardinal de Montmorency a fait la levée du corps de Monseigneur le Dauphin, qui a été transporté, sans cérémonie, à l'Abbaye royale de Saint-Denis, accompagné du

(160)

Duc de Harcour , & de toute la Maison du Prince. Il a été inhumé le même jour , en présence du Prince de Condé & du Duc de Laval , dans le caveau des Princes de la Maison Royale.

Le 14 , Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du sieur de Trudaine de Montigny avec demoiselle Micault de Courbeton ; & celui du Comte Pierre - Hippolyte d'Astorg , Lieutenant des vaisseaux du Roi , avec demoiselle Elifabeth-Marie de Grassin.

Le même jour , la Cour est parti pour Marly.

E T A T S - G É N É R A U X .

La gravité des Délibérations prises la semaine dernière , et celle des évènements qu'elles ont amenés , nécessiteroient des détails très-étendus ; mais séparant les faits généraux des particularités minutieuses , et fidèles au plan rigoureux d'impartialité que les conjonctures nous prescriraient , si , dès l'origine , nous ne nous en étions pas imposé le devoir inviolable , nous tâcherons de concilier l'attente des Lecteurs , avec le respect de la vérité. Assez d'autres écrits se chargent de ces annonces précipitées , recueillies au milieu du tumulte de l'opinion , ornées de jugemens et de commentaires qu'il faudroit laisser à la postérité. Nous avons l'avantage de voir mûrir quelques jours les relations , d'avoir le temps de

les comparer, et en cas de doute, de recourir aux informations. D'après cela, nous espérons que nos Souscripteurs regretteront peu la très-suspecte précocité d'annonces, que nous rassemblons, purgées et développées, au commencement de chaque semaine subséquente.

CLERGÉ. Des 15, 16 & 17 Juin. Pendant ces trois jours, l'Assemblée a continué, sans l'achever, sa Délibération entamée le 12 & le 13, sur l'invitation du Tiers-Etat aux deux autres Ordres, de se rendre dans la Salle générale pour la vérification commune des pouvoirs. Plusieurs Curés s'y sont rendus successivement, rentrant ensuite dans leur Chambre, afin d'y participer à la Délibération. Sa durée annonce les débats qui l'ont accompagnée.

Du 18. Jour de l'Octave de la Fête-Dieu, & vacances de la Chambre.

Du 19 Juin. Après six jours de Délibérations contradictoires & orageuses, les opinions se sont partagées en deux avis principaux.

Le premier, de vérifier les pouvoirs dans la Chambre du Clergé, & sur-le-champ se constituer en Chambre active.

— De persévérer dans l'adhésion pure & simple au plan conciliatoire proposé par les Commissaires du Roi.

De communiquer la présente Délibération aux Ordres de la Noblesse & du Tiers-Etat.

D'envoyer une Députation au Roi, pour le supplier de prendre dans sa sagesse les moyens qu'elle lui suggérera, pour établir dans les trois

Ordres une correspondance nécessaire à l'expédition des affaires publiques.

Second avis. Se rendre dans la Chambre du Tiers-Etat, & y procéder à la vérification des pouvoirs en commun.

Le premier avis a eu en sa faveur 136 voix.

Le second 128.

Des avis partagés & mitoyens ont emporté 26 voix, dans le nombre desquelles, 9 des Déléguations de Bretagne, qui proposoient de passer à la Chambre du Tiers; mais à condition, & non-autrement, que cet Ordre donneroit une déclaration préalable de reconnoître l'indépendance des Ordres, & la liberté de rentrer dans leur Chambre particulière aussi souvent qu'ils le jugeroient à propos.

Les 128 Opinions formant la Minorité, alloient se ranger à cet avis, lorsqu'on a objecté que les 19 Curés, qui, précédemment, s'étoient réunis au Tiers-Etat, ne pouvoient accéder ni concourir à la délibération, puisqu'ils n'étoient plus en leur pouvoir de profiter de la déclaration préalable.

MM. l'Archevêque de Bordeaux & l'Evêque de Chartres ont été jusqu'ici les seuls Prélats de l'avis de la Minorité.

M. l'Archevêque de Vienne a opiné pour, préalablement à tout, recourir à S. M.

M. le Cardinal de la Rochefoucault ayant levé la Séance à 6 heures du soir, après la délibération ci-dessus, la Minorité est restée dans la Salle. La sortie du reste de l'Assemblée a été troublée par quelques désordres. La Minorité a continué ses Séances pendant la nuit, & a formé une Majorité, à l'aide de la plupart des voix ci-devant équivoques ou mi-parties.

La première Majorité s'est réunie de son côté chez M. le Cardinal de la Rochefoucault, & a

chargé Son Éminence, ainsi que M. l'Archevêque de Paris, de se rendre à l'instant à Marly, auprès de S. M., pour l'informer de ce nouvel incident, & la prier de pourvoir au plus tôt à la *sûreté individuelle & générale de la Chambre du Clergé.*

NOBLESSE. *Du 15 juin.* La Chambre a délibéré sur l'envoi à S. M. de son Arrêté du 13 (voyez le dernier Journal à cette date), par une Députation qui rendroit compte au Roi de la conduite de la Chambre, & de ses résolutions depuis l'ouverture. Cet avis a été converti en décision à la Majorité de 184 voix contre 51. 4 opinans n'ont pas donné leurs voix.

Ensuite il a été décidé de communiquer au Clergé & au Tiers-Etat l'Arrêté du 13, purement & simplement, c'est-à-dire, sans préambule. M. de la Gallissonnière a été chargé de la parole en présentant l'Arrêté au Clergé, & M. le Mulier de Bressy de la même fonction auprès du Tiers-Etat.

Du 16 juin. Le scrutin pour l'élection d'un Vice-Président terminé, la pluralité des voix s'est déclarée pour M. le Duc de Croi. La Chambre a aussi élu cinq Secrétaires, qui sont : MM. le Marquis de Bouthillier, le Président d'Ormesson, de Chailloué, le Comte de Sérent, & de Digoine, Marquis du Palais.

Ce même jour, la Chambre prenant en considération la Pétition du Clergé, relative à la cherté des grains & à la misère du Peuple, a délibéré de nommer des Commissaires pour s'occuper de cet objet avec les autres Ordres : une Députation leur a été envoyée avec communication de cette résolution.

M. l'Evêque de Rennes & M. le Marquis de

Boisselin, le premier, Président du Clergé des Etats de Bretagne, & le second, Président de la Noblesse des mêmes Etats, ont présenté, au nom de leurs Ordres respectifs, une Requête à la Chambre, relative à la représentation de leur Province aux Etats-Généraux.

Du 17 juin. La Chambre s'est partagée en plusieurs Bureaux pour s'occuper de l'examen de la Constitution du Royaume. En vertu de ses derniers Arrêts, elle a renvoyé à des Commissaires, chargés d'en conférer avec ceux des deux autres Ordres, les contestations sur les Députations communes, ou faites par les trois Ordres réunis, telle que celle du Dauphiné, &c. — Enfin, il a été fait lecture de la Réponse de S. M. à la communication qu'Elle a reçue des Arrêts de la Noblesse.

R É P O N S E D U R O I.

« J'ai examiné l'Arrêté de l'Ordre de la
 « Noblesse que vous m'avez remis. J'ai
 « vu, avec peine, qu'il persistoit dans
 « les réserves et les modifications qu'il
 « avoit mises au plan de conciliation pro-
 « posé par mes Commissaires. Plus de dé-
 « férence de la part de l'Ordre de la No-
 « blesse, auroit peut-être amené la con-
 « ciliation que j'ai désirée. »

Du 19 juin. A la plus grande pluralité des voix, la Chambre, après en avoir mûrement délibéré, a adopté le discours suivant à adresser à S. M. & proposé par M. le Duc de Croi.

“ SIRE, l'Ordre de la Noblesse peut enfin porter aux pieds du Trône l'hommage solennel de son respect & de son amour; la bonté & la justice de Votre Majesté ont restitué à la Nation

des droits trop long-temps méconnus: Qu'il est doux pour nous d'avoir à présenter au plus juste & au meilleur des Rois, le témoignage éclatant des sentimens dont nous sommes pénétrés! „

“ Interprètes en ce moment de la Noblesse françoise, c'est en son nom que nous jurons à Votre Majesté une reconnaissance, un amour sans bornes, un respect & une fidélité inviolables pour la personne sacrée, pour son autorité légitime & pour son auguste Maison Royale. „

“ Ces sentimens sont & seront éternellement ceux de l'Ordre de la Noblesse. Pourquoi faut-il que la douleur vienne se mêler aux sentimens dont elle est pénétrée? „

“ L'esprit d'innovation menace les lois constitutionnelles; l'Ordre de la Noblesse réclame les principes: il a suivi la loi & les usages. „

“ Les Ministres de Votre Majesté ont porté de sa part aux Conférences, un plan de conciliation; Votre Majesté a demandé que ce plan fût adopté, ou un autre, & a permis de prendre les précautions convenables: L'Ordre de la Noblesse les a prises & suivies; conformément aux vrais principes dont il étoit pénétré; il a présenté son Arrêté à ce sujet à Votre Majesté, & même il l'a déposé entre ses mains: Elle auroit désiré y voir plus de déférence. „

“ Ah! Sire, c'est à votre cœur seul que l'Ordre de la Noblesse en appelle. Sensiblement affectés, mais constamment fidèles, la pureté de nos motifs, la vérité de nos principes, nous donneront toujours des droits à vos bontés: vos vertus personnelles fonderont toujours nos espérances. „

“ Les Députés de l'Ordre du Tiers-Etat ont cru pouvoir concentrer en eux seuls l'autorité des Etats-Généraux, sans attendre le concours des trois Ordres & la sanction de Votre Majesté; ils ont cru pouvoir contraindre leurs décrets en lois;

ils en ont ordonné l'impression, la publicité & l'envoi dans les Provinces; ils ont détruit les impôts; ils les ont recréés; ils ont pensé sans doute pouvoir s'attribuer les droits réunis du Roi & des trois Ordres. C'est entre les mains de Votre Majesté même que nous déposerons nos protestations, & nous n'aurons jamais de désir plus ardent que de concourir au bien d'un peuple dont Votre Majesté fait son bonheur d'être aimée. „

“ Si les droits que nous défendons nous étoient purement personnels, s'ils n'intéressoient que l'Ordre de la Noblesse, notre zèle à les réclamer, notre constance à les soutenir auroient moins d'énergie. Ce ne sont pas nos intérêts seuls que nous défendons, Sire, ce sont les vôtres, ce sont ceux de l'Etat, ce sont ceux enfin du Peuple François. Sire, le patriotisme & l'amour de leur Roi forment le caractère distinctif des Gentils-hommes de votre Royaume; les mandats qu'ils nous ont donnés, prouveront à Votre Majesté qu'ils sont les dignes héritiers des vertus de leurs pères: notre zèle & notre fidélité à les exécuter, leur prouveront aussi que nous étions dignes de leur confiance; & pour la mériter de plus en plus, nous nous occuperons sans relâche des grands objets pour lesquels Votre Majesté nous a convoqués. „

Du 21 juin. Ce discours a été présenté aujourd'hui au Roi, à six heures du soir, par une Députation solennelle d'environ quarante Membres de la Chambre: M. le Duc de Luxembourg, Président, portant la parole.

Sa Majesté a répondu en ces termes:

„ Le patriotisme & l'amour pour ses Rois ont toujours distingué la Noblesse Française. Je re-

„ sois avec sensibilité les nouvelles assurances
 „ qu'elle m'en donne. „
 „ Je connois les droits attachés à la naissance,
 „ & je saurai toujours les protéger & les défendre. Je saurai également maintenir, pour l'intérêt de tous mes Sujets, l'autorité qui m'est
 „ confiée, & je ne permettrai jamais qu'on l'altère. „
 „ Je compte sur votre zèle pour votre Patrie,
 „ sur votre attachement pour ma Personne. J'attends avec confiance de votre fidélité que vous
 „ adopterez les vues de conciliation dont je suis
 „ occupé pour le bonheur de mes Peuples. Vous
 „ ajouterez ainsi aux titres que vous avez déjà à
 „ leur attachement & à leur considération. „

TIERS-ETAT. Du 14 juin. Les Bureaux firent à l'Assemblée leur rapport de la vérification des pouvoirs. Dans le petit nombre de ceux dont la validité paroît être contestée, se trouvent ceux de M. *Meaujean*, Echevin de Metz. Cette ville ayant obtenu une Députation particulière, distincte de celle du Bailliage, les Corporations ont protesté contre la forme d'élection qui s'est faite par quartiers, & ont envoyé leurs réclamations aux Etats-Généraux. On a aussi élevé quelques doutes sur la régularité de l'élection de M. *Malouet*, Député de Riom, & nommé, par distinction, à trois acclamations réitérées, non au scrutin.

MM. *Dillon*, Curé du vieux Poiranges, en Poitou; *Quingan*, Recteur de Ponthivy, Diocèse de Vannes; *Loaisin*, Recteur de Rhedon; *Bodineau*, Curé de Saint Bienheure de Vendôme; *Grégoire*, Curé d'Imbermenil, Diocèse de Nancy; *Besse*, Curé de Saint-Aubin, Bailliage d'Avèns, se sont présentés dans l'Assemblée, & M. *Dillon*, portant la parole a dit:

« La Nation nous reprocheroit, sans doute, de ne nous être pas rendus filer dans la Chambre de l'Assemblée générale, pour vérifier en commun nos pouvoirs. Nous ne pouvons que louer le zèle & le patriotisme des Confrères qui nous ont précédés; mais leurs intentions nous étoient inconnues. »

« Animés du désir de nous réunir à vous, nous avons voulu épuiser tous les moyens de douceur & de patience que la prudence & l'amour de la paix pouvoient nous inspirer. »

« Un motif non moins puissant nous arrêtoit. Nous respectons, nous chérissions le Monarque bienfaisant que le Ciel nous a donné dans sa miséricorde. Ses intentions sont pures; ses vues pour le bonheur de son Peuple nous sont connues; chacun de nous craignoit de n'y pas conformer sa conduite; mais étant convaincus que nos pouvoirs *devoient être connus de tous les Représentans de la Nation*, nous nous rendons ici, Messieurs, dans l'espérance de voir enfin cesser notre malheureuse situation. Nous venons avec confiance reprendre dans ce moment, au milieu de vous, les places que notre Monarque bienfaisant nous avoit assignées pour travailler au grand œuvre de la félicité publique. C'est du fond de cet édifice, élevé par ses ordres, qu'il nous faisoit entendre les expressions touchantes de son amour pour son Peuple, & qu'il nous invitoit à réunir nos travaux. »

« Persuadés que le concert des trois Ordres peut seul opérer les heureux effets que la Nation paroît attendre avec la plus vive impatience, nous vous le déclarons, Messieurs, c'est le désir le plus ardent d'établir cette union, qui nous conduit ici. Nous respectons, ainsi que ceux qui nous font l'honneur de nous entendre, les droits du Souverain, les loix constitutionnelles de l'Etat,

la

la propriété des individus qui le composent. Nous vous prions, messieurs, de vouloir bien inscrire sur vos registres & de nous délivrer copie des motifs & des principes que nous venons de vous exposer. Il est intéressant pour nous que la France & le monde entier connoissent la pureté de nos intentions. »

Du 15 juin. Cette Séance mémorable a commencé par la continuation de la légitimation des pouvoirs. Un Membre de l'Assemblée a fait observer que les Cahiers de plusieurs Députés leur interdisent de reconnoître la souveraineté des Etats-Généraux sur la Bretagne. L'examen de cette question délicate a été renvoyée à des Commissaires.

Trois Curés sont venus soumettre leurs pouvoirs à la Chambre, & ont été accueillis comme l'avoient été leurs confrères.

L'instant d'après, M. l'Abbé Syeyes, qui, le mercredi précédent, avoit décidé à la Chambre à la vérification des pouvoirs, a présenté une nouvelle proposition, qui dérive de celle du mercredi. Un discours de l'Auteur a précédé la lecture de cet avis, conçu en ces termes :

« Il est constant, par le résultat de la vérification des pouvoirs, que cette Assemblée est
» déjà composée des Représentans envoyés directement par les 96 centièmes au moins de
» la Nation.

« Une telle masse de D'putations ne sauroit
» rester inactive par l'absence de quelques Députés de
» quelques Bailliages ou de quelques classes de
» Citoyens; car les absens qui ont été appelés,
» ne peuvent point empêcher les présents d'exercer la plénitude de leurs droits, sur tout
» que l'exercice de ces droits est un devoir impérieux & pesant.

» De plus, puisqu'il appartient qu'aux Re-
N°. 26. 27 *Juin* 1789. h

» présentans vérifiés de concourir à former le
 » vœu national, & que tous les Représentans
 » vérifiés sont dans cette Assemblée, il est en-
 » core indispensable de conclure qu'il n'appar-
 » tient qu'à elle d'interpréter & de présenter la
 » volonté générale de la Nation. Nulle autre
 » Chambre de Députés simplement présumés,
 » ne peut rien ôter à la force de ses délibéra-
 » tions.

» Enfin, il ne peut exister entre le Trône &
 » cette Assemblée aucun pouvoir négatif.

» L'Assemblée juge donc que l'œuvre com-
 » mune de la restauration peut & doit être com-
 » mencée sans retard par les Députés présens, &
 » qu'ils doivent la suivre sans interruption comme
 » sans obstacle.

» La dénomination des Représentans connus
 » & vérifiés de la Nation françoise, est la seule
 » dénomination qui convienne à l'Assemblée dans
 » l'état actuel des choses, la seule qu'elle veuille
 » adopter tant qu'elle ne perdra pas l'espoir de
 » réunir dans son sein tous les Députés aujour-
 » d'hui absens; elle ne cessera de les appeler,
 » tant individuellement que collectivement, à rem-
 » plir l'obligation qui leur est imposée de con-
 » courir à la tenue des États-Généraux; à quel-
 » que moment que les Députés absens se pré-
 » sentent dans le cours de la session qui va s'ouvrir,
 » elle déclare d'avance qu'elle les recevra avec
 » joie, & qu'elle s'empressera, après la vérifica-
 » tion de leurs pouvoirs, de partager avec eux
 » les grands travaux qui doivent procurer la ré-
 » génération de la France. »

A l'instar de celle du mercredi 10, cette pro-
 position a été immédiatement appuyée, &, comme
 par instinct, adoptée de plusieurs Membres. Le
 premier Député qui l'a combattue, a sollicité

l'indulgence de l'Assemblée, attendu qu'il étoit actuellement atteint de fièvre; mais, a-t-il ajouté, « si mon ame parle à votre ame, vous m'entendrez assez. » Il a terminé son discours de passé demi-heure, par un résumé contenant huit résolutions à prendre. Les principales, pour se constituer en *Représentans du Peuple François*, pour supprimer concurremment les impôts existans, & les proroger néanmoins provisoirement, jusqu'après la tenue des Etats-Généraux; enfin, pour adopter & consolider la dette publique.

Un second Député a appuyé la dénomination constitutive proposée par le Préopinant, en demandant seulement que la qualification de *Peuple François*, fût remplacée par celle de *Peuple de France*. Il a également demandé la consolidation de la dette nationale, & proposé un emprunt qui seroit assuré par les Etats, pour venir au secours des besoins les plus pressans du Gouvernement.

Un troisième ayant ensuite pris la parole, a énoncé un troisième-projet d'Arrêté.

« Sur le rapport fait par les différens Bureaux,
 » l'Assemblée a reconnu légitimes les pouvoirs
 » des Membres qui la composent actuellement,
 » sous la réserve du jugement de quelques contestations dont l'examen a été renvoyé à des
 » Commissions; en conséquence, elle s'est déclarée valablement constituée. Ensuite il a été
 » arrêté que les Représentans de la plus grande
 » partie de la Nation, par la Majorité de tous
 » les Députés envoyés aux Etats-Généraux, déclareront, en l'absence de ceux de la Minorité
 » dûment invités, sur les motifs d'établir la félicité publique; que les suffrages seront comptés
 » par tête & non par Ordre, & qu'elle ne reconnaîtra jamais aux Députés du Clergé & de la
 » Noblesse le prétendu droit de délibérer séparé-

» ment ; ni de s'opposer à ses délibérations ; ne
 » pouvant néanmoins renoncer à l'espoir de la
 » réunion de tous les Députés , qu'elle ne cessera
 » de désirer. »

» Il a été de plus arrêté que l'exposé des
 » motifs & des principes qui dirigent cette Assem-
 » blée , sera mis sous les yeux du Roi & de la
 » Nation. »

Cet avis , successivement combattu par diverses opinions , a été puissamment rétabli , & soutenu par l'un des Délibérans. Ce Député a réfuté la qualification de *Peuple* , proposée antérieurement , en exposant l'équivoque des significations diverses du mot *Peuple* , qui , s'il désigne *Populus* , est exagéré , & s'il désigne le mot *Plebs* , est insuffisant. Le même Député a discuté contradictoirement , non les principes , mais le mode de la proposition de M. l'Abbé *Syeyes* , en adoptant celle de la page précédente.

Un dernier Opinant a terminé la Séance par une nouvelle argumentation contre la dénomination de *Peuple* , & par une apostrophe aux principes , suivant lui , variables , du premier Député qui avoit proposé la désignation de *Peuple François* : » Je ne regrette pas , a-t-il ajouté , cette éloquence , qui , tour-à-tour , imprimant la terreur et l'indignation , n'est propre qu'à égarer dans le vague des conjectures. »

La journée entière s'étoit écoulée sans mettre fin aux débats ; on s'est ajourné au lendemain.

Du 16 juin. M. l'Abbé *Syeyes* a rétabli & défendu sa proposition , en laissant entrevoir que la Constitution qu'elle renferme , n'étoit que le préliminaire d'une conduite graduelle vers un parti plus décisif. Aussi-tôt qu'il a été assis , plusieurs

Membres ont vivement insisté pour aller aux opinions, sans souffrir de plus longs débats.

Un Député de Vendôme s'est élevé contre cette précipitation. « Quand j'entends des choses
 » absurdes, s'est-il écrié, ou propager des opi-
 » nions dangereuses, mon devoir est de vous
 » le dire, & le vûre, Messieurs, est de m'en-
 » tendre. Je m'élèverai sans cesse contre l'incon-
 » vénient de voter sur-le-champ sur les motions
 » importantes ; usage si commode à ceux qui
 » parlent, si funeste à ceux qui pensent, si favo-
 » rable à ceux à qui les Motions ont été com-
 » muniquées d'avance, si cruel à ceux qui, étran-
 » gers à tous les partis, à toutes les coalitions,
 » ne connoissent de projets que ceux qui se for-
 » ment dans cette Assemblée. »

Il a fini par demander, sans succès, que l'on se constituât *Représentans de ses Conmettans*.

Aux divers avis discutés, soutenus, contredits, a succédé celui d'un Député de Berry, qui a proposé la formule suivante :

« L'Assemblée a arrêté de se constituer en
 » Assemblée nationale ; arrêté ensuite que les
 » autres Députés, de quelque Ordre qu'ils soient,
 » qui n'auroient pas encore fait vérifier leurs
 » pouvoirs dans la salle commune, seront tou-
 » jours admis à le faire, & ensuite à prendre
 » part à leurs Délibérations. Elle a arrêté qu'elle
 » ne reconnoît dans les autres Députés, ni
 » droit, ni qualité même partielle de représenter
 » la Nation ; enfin elle a déclaré qu'elle ne pour-
 » roit être arrêtée dans aucune de ses Délibéra-
 » tions, par un prétendu droit de *veto*, destructif
 » de l'indivisibilité de l'Assemblée nationale. »

L'Auteur de l'insinuation de *Peuple François* a

h iij

défendu son avis de la veille; il a cité en sa faveur l'exemple du *Peuple Anglois* & du *Peuple Américain* :
 „ Si un sentiment d'orgueil, a-t-il ajouté, faisoit
 „ rejeter la dénomination de *Peuple*, il prouveroit
 „ des oreilles peu accoutumées à la philosophie de
 „ ce mot., Vénant ensuite au reproche de variation
 „ qui avoit été hasardé la veille contre lui, il re-
 „ marque que , depuis vingt ans , il professoit les
 „ mêmes principes , & qu'alors le jeune Orateur
 „ qui l'avoit inculpé étoit encore au berceau. „

Plusieurs Membres adhérèrent à l'opinion de ce Député : un autre proposa de substituer à l'expression de *Peuple François*, celle de *majeure partie du Peuple* ; un troisième Opinant vouloit qu'on se qualifiât *la presque totalité du Peuple François*.

Enfin, M. l'Abbé Syeyes adopta la formule du Député de Berry, comme présentant la seule qualification qui convînt à l'Assemblée, & il donna lecture d'une seconde proposition, qui renferme le même sens, & qui est fondée sur les mêmes principes.

Seconde Proposition de M. l'Abbé Syeyes.

„ L'Assemblée délibérant après le résultat de
 „ la vérification des pouvoirs, reconnoît que cette
 „ Assemblée est déjà composée de Représentans
 „ envoyés directement par les 96 centièmes de
 „ la Nation. Une telle masse de Députation, ne
 „ sauroit être inactive par l'absence des Députés
 „ de quelques Bailliages ou de quelque classe de
 „ Citoyens; car les absens qui ont été appelés,
 „ ne pourroient point empêcher les présens d'exer-
 „ cer la plénitude de leurs droits, sur-tout lorsque
 „ l'exercice de ces droits est un devoir impé-
 „ rieux & pressant; de plus, puisqu'il n'appartient

„ qu'aux Représentans vérifiés, de concourir à
 „ former le vœu national, & que tous les Re-
 „ présentans vérifiés doivent être dans cette Assem-
 „ blée, il est encore indispensable de conclure
 „ qu'il lui appartient, & qu'il n'appartient qu'à
 „ elle d'interpréter & de présenter la volonté
 „ générale de la Nation : nulle autre Chambre
 „ de Députés simplement présumés, ne peut
 „ rien ôter à la force de ses Délibérations ; enfin,
 „ il ne peut exister entre le Trône & cette Assem-
 „ blée aucun *veto*, aucun pouvoir négatif. »

„ L'Assemblée décide donc que l'œuvre com-
 „ mune de la restauration nationale peut & doit
 „ être commencée sans retard par les Députés
 „ présens, & qu'ils doivent la suivre sans in-
 „ terruption comme sans obstacle. »

„ La dénomination d'Assemblée nationale, est
 „ la seule qui convienne à l'Assemblée, dans
 „ l'état actuel des choses, soit parce que les
 „ Membres qui la composent sont les seuls Re-
 „ présentans publiquement & légitimement connus
 „ & vérifiés ; soit parce qu'ils sont envoyés direc-
 „ tement par la presque totalité de la Nation ;
 „ soit enfin parce que la représentation nationale
 „ étant indivisible, aucuns Députés, dans quel-
 „ que Ordre ou classe qu'ils soient choisis, n'ont
 „ le droit d'exercer leurs fonctions séparément
 „ de la présente Assemblée. »

„ L'Assemblée ne perdra jamais l'espoir de
 „ réunir dans son sein tous les Députés aujour-
 „ d'hui absens ; elle ne cessera de les appeler
 „ à remplir l'obligation qui leur a été imposée ;
 „ de concourir à la tenue des Etats-Généraux.
 „ A quelque moment que les Députés absens se
 „ présentent dans le cours de la session qui va
 „ s'ouvrir, elle déclare d'avance qu'elle s'empres-
 „ sera de les recevoir, & de partager avec eux,

h iv

» après la vérification de leurs pouvoirs, la suite
 „ des grands travaux qui doivent procurer la
 „ régénération de la France. L'Assemblée na-
 „ tionale arrête que les motifs de la présente Dé-
 „ libération seront incessamment rédigés pour
 „ être présentés au Roi & à la Nation. „

Après la lecture de ce Délibéré, une nombreuse partie de l'Assemblée demanda très-vivement les suffrages par *oui* & par *non*, sans soumettre la proposition à de nouveaux débats. D'autres Membres s'y opposèrent avec la même chaleur, objectant que le second avis de M. l'Abbé Syeyes exigeoit une seconde discussion. Il fallut recueillir les voix par l'appel de tous les Députés, pour décider si l'on souffriroit de nouveaux débats. La très-grande majorité des suffrages se réunit à opiner sur-le-champ, sans s'emparer. Malgré cette décision, il fut impossible de concilier les esprits & de calmer la rumeur de l'Assemblée. On resta jusqu'à minuit sans rien conclure. L'appel fut commencé plusieurs fois, & toujours interrompu par les Réclamans. Enfin on se sépara, en convenant que le lendemain la dernière opinion de M. l'Abbé Syeyes seroit mise aux voix sans discussion nouvelle, qu'elle seroit adoptée ou rejetée par *oui* ou par *non*, & que chacun signeroit son avis.

Le même jour, cinq Curés se réunirent aux Communes.

Du 17 Juin. Il a été arrêté que le second Arrêté de M. l'Abbé Syeyes seroit mis aux opinions par *oui* ou par *non*. Pendant que l'on recueilloit les voix, MM. de la Noblesse ont fait proposer de recevoir une Députation de leur part. M. le Doyen a répondu, au nom de l'Assemblée, qu'il étoit impossible d'interrompre la Délibération, &

que quand elle seroit finie, on recevroit avec plaisir la Députation. L'Arrêté de M. l'Abbé Syeyes est devenu celui de la Chambre, à la Majorité de 491 voix, contre 90, & deux voix perdues.

M. le Doyen a observé que la convention de signer les opinions, faite la veille, devoit gêner la liberté des suffrages, qu'elle pouvoit donner lieu à des divisions, & même avoir des suites encore plus funestes. Il a proposé que la détermination à prendre fût seulement signée par lui, & par les deux Secrétaires nommés provisoirement. Cette observation a été généralement adoptée.

La Commission du Doyen & des deux Secrétaires étant expirée, M. Bailly, Doyen, a été nommé Président de l'Assemblée Nationale, provisoirement, & pour quatre jours; les deux Secrétaires, MM. *Pison du Galand*, de la Députation du Dauphiné, & *Camus*, de la Députation de Paris, ont été nommés Secrétaires aux mêmes conditions.

Il a été ensuite agité de prêter le serment.

M. Bailly a dit : « Je jure au nom de Dieu, » du Roi, de la Patrie & de vous, Messieurs, de » remplir fidèlement le poste que vous m'avez » confié pour quatre jours. »

Les Membres ont répété : « Nous jurons au » nom de Dieu, du Roi & de la Patrie, de » remplir fidèlement la mission qui nous a été con- » fiée. »

La Députation de la Noblesse a eu pour objet de soumettre au jugement des Commissaires nommés dans les trois Chambres, les Députations qu'elle regardoit comme vicieuses & contraires au règlement.

Item, d'engager le Tiers-Etat à nommer des Commissaires, qui, réunis à ceux du Clergé & de la Noblesse, s'occuperoient des causes de la cherté du pain, & des moyens d'y remédier.

M. le Doyen a répondu :

« MM. Je suis chargé de vous répondre au
 » nom de l'Assemblée nationale qui siège dans
 » cette Salle Commune, que tous les Députés
 » de la Noblesse ont été appelés & invités à
 » venir faire vérifier leurs pouvoirs, & à se réunir
 » à l'Assemblée nationale : elle ne cessera jamais de
 » désirer qu'ils viennent s'y présenter, & elle
 » le désire particulièrement pour délibérer en
 » commun sur les moyens de soulager la misère
 » du Peuple. »

MM. *Target & Chapelier* ont fait successivement deux propositions conformes, leur but ne différait que par les expressions. Ils ont été invités à les répondre l'une dans l'autre, pour les proposer ensuite à l'Assemblée, qui, unanimement, a adhéré à cet Arrêté commun, que voici :

« L'Assemblée nationale considérant que le
 » premier usage qu'elle doit faire du pouvoir dont
 » la Nation recouvre l'exercice sous les auspices
 » d'un Monarque qui, jugeant la véritable gloire
 » des Rois, a mis la sienne à reconnoître les
 » droits du Peuple François, c'est d'assurer pendant la durée de la présente session, la force de l'administration publique.

« Voulant prévenir les difficultés qui pour-
 » roient traverser la perception & l'acquit des
 » contributions, difficultés d'autant plus dignes
 » d'une attention sérieuse, qu'elles auroient pour
 » base un principe constitutionnel & à jamais
 » sacré, authentiquement reconnu par le Roi &

„ solennellement proclamé par toutes les As-
 „ semblées de la Nation ; principe qui interdit
 „ toute levée de deniers & de contributions dans
 „ le Royaume, sans consentement formel des
 „ Représentans de la Nation.

„ Considérant qu'en effet les contributions,
 „ telles qu'elles se perçoivent actuellement dans
 „ le Royaume, n'ayant point été consenties par
 „ la Nation, sont illégales, & par conséquent
 „ nulles dans leur création, extension & proro-
 „ gation ; elle déclare, à l'unanimité des voix,
 „ consentir provisoirement pour la Nation, que
 „ les impôts & contributions, quoiqu'illéga-
 „ lement établis & perçus, continuent d'être levés
 „ de la même manière qu'ils l'ont été précédem-
 „ ment, & ce jusqu'au jour seulement de la pre-
 „ mière séparation de cette Assemblée, de quel-
 „ que cause qu'elle puisse provenir, passé lequel
 „ jour, l'Assemblée nationale entend & décrète
 „ que toute levée d'impôts & contributions de
 „ toute nature qui n'auront pas été nommément,
 „ formellement & librement accordés par l'As-
 „ semblée, cessera entièrement dans toutes les
 „ Provinces du Royaume, quelle que soit la
 „ forme de leur administration. L'Assemblée s'em-
 „ presse aussi de déclarer qu'aussitôt qu'elle aura,
 „ de concert avec Sa Majesté, fixé les principes
 „ de la régénération nationale, elle s'occupera de
 „ l'examen & de la consolidation de la dette pu-
 „ blique, mettant dès-à-présent les créanciers de
 „ l'Etat sous la sauve-garde de l'honneur & de la
 „ loyauté de la Nation française.

„ Enfin, l'Assemblée devenue active, recon-
 „ noît aussi qu'elle doit ses premiers momens à
 „ l'examen des causes qui produisent dans les
 „ Provinces du Royaume la disette qui les af-
 „ flige, & à la recherche des moyens qui peu-
 „ vent y remédier de la manière la plus efficace

„ & la plus prompte : en conséquence , elle a
 „ arrêté de nommer un Comité pour s'occuper
 „ de cet important objet , & que Sa Majesté
 „ sera suppliée de faire remettre audit Comité
 „ les renseignemens dont il pourroit avoir be-
 „ soin.

„ L'Assemblée nationale ordonne que la pré-
 „ sente Délibération sera imprimée & envoyée
 „ dans toutes les Provinces. „

Dans la soirée , le Président a lu la Réponse du
 Roi au dernier Mémoire de l'Assemblée ; Réponse
 écrite de la main de Sa Majesté , & remise au Pré-
 sident par M. le Garde-des-Sceaux.

“ Je ne refuserai jamais , Monsieur , de re-
 „ cevoir aucun des Présidens des trois Ordres ,
 „ lorsqu'ils seront chargés d'une Mission auprès
 „ de moi , & qu'ils m'auront demandé , par l'or-
 „ gane usité de mon Garde-des-Sceaux , le mé-
 „ ment que je puis leur indiquer. Je désapprouve
 „ l'expression répétée de *Classes privilégiées* , que
 „ le Tiers-Etat emploie pour désigner les deux
 „ premiers Ordres. Ces expressions inusitées ne
 „ sont propres qu'à entretenir un esprit de division
 „ absolument contraire à l'avancement du bien
 „ de l'Etat , puisque ce bien ne peut être effectué
 „ que par le concours des trois Ordres qui com-
 „ posent les Etats-Généraux , soit qu'ils délibè-
 „ rent séparément , soit qu'ils le fassent en cor-
 „ mun. La réserve que l'Ordre de la Noblesse
 „ avoit mise dans son acquiescement à l'ouverture
 „ de conciliation faite de ma part , ne devoit pas
 „ empêcher l'Ordre du Tiers de me donner un
 „ témoignage de déférence.

„ L'exemple du Clergé , suivi par celui du
 „ Tiers , auroit déterminé sans doute l'Ordre de
 „ la Noblesse à se dispenser de sa modification. Je

(181)

„ suis persuadé que plus les Députés du Tiers-
„ Etat me donneront des marques de confiance
„ & d'attachement, & mieux leurs démarches
„ représenteront les sentimens d'un Peuple que
„ j'aime, & dont je ferai mon bonheur d'être
„ aimé. „

Marly, le 16 Juin. Signé, LOUIS.

MM. *Chapelier, Barnave & Bergasse* ont donné successivement lecture du projet d'Adresse à faire au Roi, en lui remettant les Arrêtés pris dans la Séance de ce jour. Celle de M. *Bergasse* a été adoptée.

Du 19 juin. Aujourd'hui, on a délibéré sur un changement à faire dans la Motion de M. l'Abbé *Syeyes* : « *Nulle autre Chambre de Députés simplement présumés.* » Ces mots ont été supprimés après quelques débats.

On a maintenu encore provisoirement le Président & les Secrétaires.

Un Député de Paris a opiné de former divers Comités, chargés de vérifier la dette de l'Etat, & de s'occuper d'autres objets d'utilité publique.

Un Député de Bordeaux a proposé un emprunt de trois millions, pour venir au secours des malheureux dans les provinces.

Il a été institué quatre Comités.

Le premier, de 32 personnes, pour rechercher les moyens de pourvoir à la subsistance du Peuple.

Le deuxième, aussi de 32 personnes, pour examiner les pouvoirs contestés, & en faire rapport à l'Assemblée.

Le troisième, de 20 personnes chargées de rédiger les Discours, Adresses, &c.

Le quatrième, chargé d'examiner le projet de règlement, aussi de 20 personnes

(182)

Dans la matinée du samedi 20 juin. La Séance des trois Ordres dans leurs Chambres ordinaires, a été renvoyée au lundi suivant. Les Hérauts d'armes avoient fait la Proclamation qui suit :

DE PAR LE ROI.

“ Le Roi ayant résolu de tenir une Séance
„ royale aux Etats-Généraux, lundi 22 juin, les
„ préparatifs à faire dans les trois Salles qui
„ servent aux Assemblées des Ordres, exigent
„ que ces Assemblées soient suspendues jusqu'après
„ la tenue de ladite Séance. S. M. fera connoître
„ par une nouvelle proclamation l'heure à la-
„ quelle elle se rendra lundi à l'Assemblée des
„ Etats. „

De Paris, le 17 juin.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 22 mai 1789, qui ordonne que la réduction des droits des Changeurs, qui avoit été ordonnée par l'Arrêt du 10 novembre 1785, n'aura plus lieu, à compter du 1^{er}. juillet.

Idem, du 23 mai 1789, qui ordonne la réunion de l'imprimerie du Cabinet à l'Imprimerie royale du Louvre, et l'établissement d'un détachement de ladite Imprimerie royale à Versailles.

On assure qu'aux environs de la capitale et en d'autres lieux, une bande de scélérats, dont il est difficile de pénétrer les vrais motifs, ont coupé des bleds

en herbe , et qu'on en a arrêté trois à St. Quentin.

« Les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel se sont assemblés, le 8 du mois de mai , au Couvent des Cordeliers de cette ville , & ont tenu un Chapitre , auquel a présidé pour sa Majesté , le Duc de Villequier , Chevalier , Commandeur des Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit. Après un discours prononcé par le sieur *Poursin de Grandchamp* , Secrétaire du Roi , Chevalier & Secrétaire dudit Ordre , Membre de l'Académie royale de Caen , & associé honoraire de la Société d'Emulation de Liège , le Duc de Villequier a nommé Chevalier , au nom du Roi , les sieurs *Pons* , *Matrade* , *Guyot* & *Raffin* ; ensuite tous les Chevaliers , le Duc de Villequier à leur tête , se sont rendus processionnellement en l'Eglise dudit Couvent , & ont assisté à la Messe solennelle qui se célèbre tous les ans , le jour de l'Apparition de Saint-Michel , pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté. »

POURSIN DE GRANDCHAMP.

Un Correspondant nous mande , sans sa signature , qu'il existe un Soldat Invalides , qui , au mois d'août prochain , entrera dans sa centième année. Depuis 85 ans il reçoit la paie du Roi : il est le Doyen de l'Hôtel. Il a fait cinq campagnes sous Louis XIV , et est peut-être le seul homme vivant qui se soit trouvé à la bataille d'Hochstet. Ce Vétéran respectable languit abandonné dans l'indigence. Il a une femme presque aveugle et deux petits enfans qui de-

meurent avec eux : il a eu vingt-sept enfans ; six ont été tués au service du Roi , et il a encore un fils en garnison à Douay. Mais de toute sa postérité vivante , personne n'est en état de le soulager , puisqu'il est forcé , au contraire , de nourrir deux de ses petits enfans. Il reçoit quelques secours , mais bien foibles. Lui et sa femme ont été obligés de quitter le Gros-Caillou , où ils n'avoient rien de la Paroisse , pour venir demeurer rue de la Mortellerie , près la Grève , maison de M. *Ruthery* , Commissaire de Ville , où ils paient un loyer qui , quoique modique , est fort au-dessus de leurs facultés. Pour nourrir sa famille , à qui le pain de la Paroisse que reçoit sa femme , ne suffiroit pas , le pauvre vieillard est obligé tous les jours de faire près de deux lieues pour aller à l'Hôtel Royal des Invalides chercher sa portion , et la rapporter à sa famille. Usé par les ans , par ses travaux militaires et les maladies , à peine peut-il se traîner , appuyé sur un bâton , et il met deux heures pour aller , deux heures pour revenir : sa femme , infirme et très-âgée , craint de lui survivre , parce qu'alors elle n'auroit plus aucune ressource. Ces vieillards ont passé trois jours l'hiver dernier , dans le plus affreux dénuement , parce que la saison ne permettoit à aucun d'eux de sortir. Il est affreux , sans doute , de voir dans une

situation pareille un vieillard qui, depuis 85 années, est, au service du Roi et de la Patrie. C'en est assez, nous l'espérons, pour avertir les cœurs humains et reconnoissans.

Lettre au Rédacteur.

L'Auteur de l'ouvrage intitulé : *Situation actuelle des Finances de France & d'Angleterre*, s'est trompé dans l'examen des dépenses de Marine des deux Nations, & sur-tout dans ses réflexions (p. 33).

Il dit : *Il est toujours surprenant que l'Angleterre ne dépense pas beaucoup plus que la France pour sa Marine,*

Ceci est une question de fait : l'Angleterre dépense-t-elle beaucoup plus que la France pour sa Marine, ou ne dépense-t-elle pas beaucoup plus ?

Comment l'Auteur s'y est-il pris pour donner une idée de la dépense de l'Angleterre ?

Il reconnoît, pag. 93 & 94, que l'état des dépenses en projet par M. Pitt en 1786, étoit un état fictif & inférieur aux dépenses réelles. Cependant c'est sur cet état, reconnu par lui inexact, qu'il établit ses comparaisons. Suivons les dépenses sur les documens les plus authentiques.

En 1785. Dépense de la Marine

Angloise. 2,551,303 l. st.

En 1786. Année du plan de M.

Pitt ; il évalue les dépenses ordinaires de la Marine à 1800,000

l. st. On demande. . 2,428,326

(186)

En 1787. (*Nota.* Les dépenses
pour les affaires de
Hollande non com-
prises)..... 2,286,000

En 1788..... 2,286,000

Total..... 9,551,629 l. st.

L'Auteur suppose 1800,000 l. st.
pour les dépenses ordinaires de la
Marine , qui , en quatre ans , fe-
roient..... 7,200,000 l. st.

Ainsi les dépenses réelles , sans
extraordinaires , ont excédé les
dépenses annoncées de..... 2,351,629 l. st.

Cen'est donc pas avec une somme de 41,500,000
liv. tournois , ou 1,800,000 liv. sterl. qu'il faut
comparer les dépenses ordinaires de la Marine de
France, mais avec une somme d'environ 55,000,000.
Je dois répéter qu'il ne s'agit que des dépenses
ordinaires , & que celles relatives aux affaires de
Hollande en 1787 n'y sont pas comprises. Ainsi
on doit n'en faire aucune mention d'aucun côté.

Quelle erreur que celle de comparer d'un côté
un projet de dépenses , avec les dépenses effectives
de l'autre !

Je conviens, Monsieur, qu'il faut non-seule-
ment comparer la somme des dépenses , mais
encore les articles qui , dans les états de ces deux
Couronnes , sont classés dans les dépenses de Ma-
rine. Il faut donc savoir ce qui est compris sous
ce nom en France & en Angleterre.

1°. En France , elles renferment les construc-
tions , armemens , radoub , approvisionnemens ,

troupes de Marine, dépenses d'artillerie, Colonies, dépenses de l'Inde, même les Galériens, &c.

2°. En Angleterre, elles renferment les constructions, armemens, radoub, troupes de Marine, une partie des dépenses d'Artillerie, mais pas toutes.

Ainsi en France les dépenses des Colonies de l'Inde, une partie de l'Artillerie, même les fonds des Galériens, se prennent sur les fonds de la Marine, & sont payées en Angleterre sur d'autres fonds. Cependant plusieurs de ces objets, tels que les Colonies, sont considérables. Pouvoit-il, d'après ces faits, y avoir le moindre doute sur l'inexactitude des assertions de l'Auteur ?

Un homme fort instruit, à qui j'ai communiqué ces remarques, en le priant de les insérer dans un papier public, a fait deux observations auxquelles il est aisé de répondre.

La première, c'est que l'on a construit depuis la paix plus de quarante vaisseaux de ligne, dont deux de 110 canons avec des frégates, &c.

La réponse est assez simple. Croit-on que l'on n'a construit aucun vaisseau en France ? Que l'on suppose les constructions proportionnelles, l'objection n'est plus rien. Mais cet objet lui-même ne seroit pas égal à la dépense des Colonies pendant la paix. Enfin, cette construction n'est guère que ce qu'exige l'entretien de la Marine d'Angleterre.

La deuxième objection, c'est que l'on joint les dépenses de Cherbourg comme dépenses de Marine. La réponse, c'est que ces genres de dépenses dans aucun pays, ne sont ainsi classées. Quoi ! les forts à Cherbourg sont aussi dépenses de Marine ; les fortifications proposées en Angleterre par le Duc de Richmond, pour Plymouth, Portsmouth,

n'étoient pas comprises sous le nom de dépenses de Marine ! par-tout ce sont des fonds distincts.

Pour résumer, l'auteur a établi les réflexions de la page 33, sur l'état de dépense en Angleterre, de 41,500,000 liv. par an; elles vont à 55,000,000. Il croyoit sans doute que les dépenses de la Marine en Angleterre, étoient applicables à autant d'objets que celles du Département de la Marine en France, sans cela son erreur ne pouvoit se justifier.

Il est surprenant qu'il soit si difficile de rendre justice à des Ministres, & de faire paroître des éclaircissémens sur des imputations inexactes & peu réfléchies, qui produiroient des préventions fâcheuses sur un des genres de service nécessaires à l'Etat.

Paris, le 10 juin 1789.

*Signé, Le Comte DUMAITZ DE GOIMPY,
Chef d'Escadre, &c.*

« Un Cabinet de Physique, dont les différens
» instrumens ont été faits & construits à neuf en
» cuivre par un des plus habiles mécaniciens de ce
» temps, se trouve en dépôt à Strasbourg, pour
» être vendu, s'il se présente des acheteurs. Entre
» autres pièces il y a une machine Pneumatique,
» faite suivant la dernière méthode rectifiée, une
» machine Electrique à plateau avec tous ses
» agrès. Tous les instrumens nécessaires pour la
» formation des airs pour l'hydraulique & pour
» les opérations de la lumière. Le tout, qui a
» coûté passé 25,000 livres, sera donné en bloc
» à un prix très-honnête. C'est une collection
» qui conviendrait à un grand Seigneur ou à un
» Corps ou Collège. S'il se rencontre pour ces
» articles quelque amateur, il lui en sera envoyé

» un inventaire exact & détaillé , en s'adressant à
 » M L QUIANTE, Notaire Royal à Strasbourg,
 » rue des Echasses. »

On écrit de Saint-Omer, le 28 mai, que, pendant la nuit du 26 au 27, des Contrebandiers conduisoient plusieurs voitures chargées d'eau-de-vie, dont ils se proposoient de frauder les droits imposés par les États d'Artois. Les Commis de la Régie, assistés d'une brigade de la Maréchaussée, voulurent arrêter ces fraudeurs; le combat a été si terrible de part et d'autre, et la rébellion a été poussée à un tel point, que le Contrôleur de la Régie est mort de ses blessures dans la journée du 27; 12 h. après un Cavalier de la Maréchaussée, qui avoit reçu un coup de feu à la tête, a également succombé. Les autres Commis, qui ont tous été cruellement maltraités, sont heureusement hors de danger. Aucun Contrebandier n'a été arrêté jusqu'à présent.

On a arrêté à Marseille, il y a quelque temps, le redoutable *Cadous* ou *Camallet*, assassin du sieur *Benoit*, Horloger de Bordeaux. Ce scélérat, dont la force prodigieuse et les brigandages avoient répandu l'épouvante, s'étoit réfugié dans le Comtat d'Avignon; les troubles qui ont dernièrement agité la Provence,

l'ayant attiré à Marseille, ville qui lui paroissoit propre à faire ses affaires dans ces crises orageuses, il y a été reconnu par un jeune homme de Saintes, Soldat dans le régiment de Vexin, qui l'a dénoncé à la Maréchaussée; on n'a pu s'en rendre maître qu'avec beaucoup de peine : un des Cavaliers a même été fort maltraité dans cette capture. (*Journal de Saintonge*).

P A Y S - B A S.

De Bruxelles , le 26 juin 1789.

C'est le 13 avril que le nouveau Grand-Seigneur *Selim III* alla ceindre le sabre Impérial, selon l'usage, dans la Mosquée d'*Eyoub*. — Le Capitan-Pacha n'est point disgracié, comme on l'a faussement annoncé dans toutes les Gazettes; mais S. H. a jugé que l'expérience de ce Vétéran lui seroit plus utile à la tête d'une armée. Il a été nommé Séraskier d'Ismail, et commandera cent mille hommes dans la Bessarabie, avec lesquels on suppose qu'il entreprendra le siège d'Oczakof. La flotte concourra à cette opération sous les ordres de l'ancien Lieutenant du Capitan-Pacha.

Dans un ouvrage récemment publié

à Luxembourg, il se trouve une lettre dont l'originalité couvre de la philosophie. Quelques-uns de nos Lecteurs ne regretteront pas que nous leur en donnions connoissance, par forme de de digression.

Monsieur, j'ai quatre-vingts ans. Il est bien temps de finir. Je vais donc poser la plume & vous aurez mon dernier morceau. J'ai beaucoup voyagé; j'ai marché sur les ruines de l'ancien monde; j'ai contemplé les monumens de l'orgueil moderne, & j'ai pleuré sur les uns & les autres, en voyant le temps qui dévore tout. J'ai souvent trouvé beaucoup d'extravagance parmi les Nations qui passent pour les plus policées, & quelquefois beaucoup de raison parmi celles qui passent pour les plus sauvages; j'ai vu la vertu affermir de petits Etats, & le vice & le luxe ébranler de grands Empires, tandis qu'une politique imprudente s'attachoit à enrichir les peuples, sans s'occuper à les rendre vertueux. J'ai vu bien des choses.... J'ai vécu assez pour voir *Frédéric* s'ennuyer; *Voltaire* finir la plus belle carrière par de pareilles extravagances; *J. J. Rousseau* verser des larmes à la moindre émotion; des Ecrivains forcés distiller le patois, & pourtant se faire des admirateurs; *L. H. brocher* de mauvaises Tragédies, & refuser de l'ame à *J. B. Roussau*; *Maupertuis* calculer à Berlin toutes les occasions de jouer un rôle, avec bien plus d'exactitude encore que les degrés de l'Equateur.

Je viens de revoir les Mémoires que j'avois dressés sur les différens peuples, leurs préjugés, leur politique, leurs lois, leurs diètes, leurs rites, leur histoire, leur code, leur religion; je les ai jetés au

feu. C'est bien la peine, ai-je dit, de tenir registre de ces mélanges monstrueux d'humanité & de barbarie, de grandeur & de bassesse, de raison & de folie. Adieu, Monsieur, le tombeau s'ouvre & je vais y entrer.

Un inconnu.

LIVRES NOUVEAUX.

DISSERTATIONS féodales; par M. Henrion de Pansey, 2 vol. *in-4*. Barrois jeune, quai des Augustins.

De l'importance des Opinions religieuses; par M. Necker, *in-12*, rue des Poitevins, n^o. 18.

Œuvres du Comte de Tressan, tomes IX & X, *in-8*. Cuchet, rue Serpente.

Journal d'Education, Enéide de Virgile, livres V & VI; Luneau des Bois-Jermain, Editeur, rue de Condé.

Nouvelle Méthode de résoudre tous les Problèmes de Géographie, d'Astronomie, &c. *in-8*. Belin, rue St. Jacques.

Principes de l'Art Oratoire, *in-12*; le même.

Formation de l'Infanterie Française, *in-8*. Debure aîné, rue Serpente.

Collection d'Auteurs Anglois, 100. Livraison; Gibbon, *in-8*. tome X; Pissot, quai des August.

Simplification des Fi-

nances, *in-4*. Gastellier, rue Neuve-Notre-Dame.

Le Berger fidèle; Vasse, rue de la Harpe.

Les meilleures Errennes, *in-24*; Froullé, quai des Augustins.

Recherches sur les Finances de France, 2 vol. *in-8*. Desray, quai des Augustins.

Des Loteries; par M. l'Evêque d'Aurun, *in-8*. Barrois aîné, quai des Augustins.

Les nouveaux Patrons de l'Usure réfutés, *in-12*; veuve Hérislant, rue Neuve-Notre-Dame.

Lettres Philosophiques & Politiques sur l'Histoire de l'Angleterre, depuis son origine jusqu'à nos jours, traduites de l'Anglois, & enrichies de Notes sur l'original; par M. Brissot de Warville, 2e. Edition, 2 vol. *in-8*. br. Prix, 7 liv. 4 sols, & francs de port, 8 liv. 4 sols. Regnault, rue St. Jacques, vis-à-vis celle du Flâme.

Observations intéres-

santes contre les abus de
la Dixme en nature, in-8.
Blanchon, rue S. André.

Considérations sur les
Richesses & le Luxe;
veuve Valade, rue des
Noyers.

De l'Influence de la
sévérité des peines sur
les crimes, in-8. Debuté
ainé, rue Serpente.

Cahier des Citoyens
Nobles de Paris.

Extrait du Procès-verbal
de la Noblesse de
Paris.

Procès-verbal des Ci-
toyens Nobles de Paris.

Procès-verbal de l'As-
semblée de la Noblesse
de la Prévôté de Paris;
Desaint, rue de la Harpe.

Droit Public de la
Province de Bretagne,
in-8. Volland, quai des
Augustins.

Discours historiques
sur la Féodalité, par M.
Chapfal, in-8. Gouffier,
quai des Augustins.

GRAVURES.

Portraits du Roi,
de la Reine, du Duc
d'Orléans, de M. Nec-
ker; chez le Vacher, au
Palais-Royal.

Trait de pié é filiale,
le Clerc, rue du Harlay.

Histoire de France, en
figures, 10e. Livraison;
David, rue des Corde-
liers.

Annette & Lubin, Es-
tampe en couleur; par
M. de Bucour, cour du
Louvre.

MUSIQUE.

GUERRE ouverte, ou
Ruse contre Ruse, Co-
médie en trois actes,
mise en musique par
M. Jardin fils; Lawal-
Lecuyer, cour du Com-
merce.

La même Comédie,
sans ariettes; Caillaud,
rue Galande.

L'Amour est un enfant
trompeur; par Vidal,
rue de Richelieu.

Le prix de l'abonnement est de *trente livres* pour
Paris; *trente-deux liv.* pour la Province. Il faut affran-
chir le port de l'argent & de la lettre, & joindre à
cette dernière le reçu du Directeur des Postes. On s'us-
oit hôtel de Thou, rue des Portevins. On s'adressera
au sieur Gouffier, Directeur du Bureau du Mercure.

DO NOT CIRCULATE

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06542 2688

